



Archéologie du registre. Conduire l'enquête dans l'arrière-pays : de la Chambre des comptes au territoire

Anne Mailloux

► To cite this version:

Anne Mailloux. Archéologie du registre. Conduire l'enquête dans l'arrière-pays : de la Chambre des comptes au territoire. Pécout, T. L'Enquête générale de Leopardo da Foligno dans la baillie de Digne (septembre - novembre 1332), C.T.H.S., pp.XCV-CXXXIX, 2012, Collection des documents inédits sur l'histoire de France - Section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales - Série in-8°, 978-2-7355-0771-9. halshs-00684489

HAL Id: halshs-00684489

<https://shs.hal.science/halshs-00684489v1>

Submitted on 25 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARCHÉOLOGIE DU REGISTRE

CONDUIRE L'ENQUÊTE DANS L'ARRIÈRE-PAYS : DE LA CHAMBRE DES COMPTES AU TERRITOIRE

Anne Mailloux, Aix-Marseille Univ, CNRS, LA3M (UMR 7298), Aix-en-Provence, France.

Version d'auteur.

Texte définitif publié dans Pécout T. (dir.), Giordanengo G. et Giordanengo G. (éd.), Sauze E. et Mailloux A., (collab.), *L'Enquête générale de Leopardo da Foligno dans la Baillie de Digne (septembre-novembre 1332)*, Paris, 2012 (CTHS, Collection de documents inédits sur l'histoire de France – Section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales. Série in-8° - Vol. 61), p. XCV-CXXXIX.

Table des matières

1

Description de la couverture.....	3
Organisation générale du registre et plan d'ensemble.....	4
Systèmes de foliotation	4
Foliotation médiévale et table sommaire : un registre princeps ?	5
Un réaménagement nécessaire du registre princeps	5
Une nouvelle logique d'ensemble : l'adjonction de cahiers supplémentaires.....	8
Foliotations intermédiaires et remembrements.....	9
Organisation des cahiers.....	12
Plan d'ensemble du registre (après remaniements).....	16
Catalogue des papiers et filigranes	16
Trèfle.....	16
Cloche.....	17
Cruche.....	18
Aiguière.....	19
Les notaires impliqués dans le registre de Digne.....	20
Pierre <i>Henrici</i>	20
Lantelme <i>Terracii</i>	21
Guillaume <i>Cavallerii</i>	21
Hector <i>Paris</i>	22

Table des figures

Figure 1. AD13, B1051, filigrane «trèfle».....	16
Figure 2. AD13, B1051 fol. 50, filigrane « cloche ».....	17
Figure 3. AD13, B1051, « filigrane cruche ».....	19
Figure 4. AD13, B1051, filigrane « aiguière ».....	20
Figure 5. Titres effacés	25
Figure 6. Lettres d'identification des cahiers.....	26
Figure 7. Signes de renvoi.....	27
Figure 8. AD13, B1051. Schéma général d'organisation du registre	29
Figure 9. AD13, B1051. Essai de reconstitution de l'organisation du registre <i>princeps</i>	36
Figure 10. Plan d'ensemble du registre B1051 (après remaniements).....	38
Figure 11. AD13, B1051, couverture	41
Figure 12. AD13, B1051, fol. 211v. Souscription de Jean-Baptiste Dugrou (1682)	42
Figure 13. AD13, B1051, fol. 2r et fol. 2v. Table des <i>castra</i> (liste sommaire).....	43
Figure 14. AD13, B1051, fol. 210v (détail), seing curial	44

Note : Les figures référencées ci-dessus sont numérotées selon la cohérence interne du présent document (version d'auteur). Elles sont numérotées selon un autre ordre dans l'édition définitive de ce texte (CTHS). J'ai précisé dans les notes lorsque c'était nécessaire la référence de ces figures dans l'édition définitive du texte, en précisant la référence dans la présente édition d'auteur.

Toutes les photographies présentées ici sont des photographies de travail, réalisées par mes soins. Elles ont été faites avec l'autorisation des Archives départementales des Bouches du Rhône. Elles diffèrent des photographies publiées dans l'édition définitive (CTHS).

Leopardo da Foligno a certainement profité des conditions climatologiques plus clémentes de l'été et de l'automne pour engager la visite des espaces plus accidentés et marginaux de la périphérie alpine du comté de Provence (Forcalquier, Sisteron, Digne, Moustiers et Draguignan). Le registre dédié à la baillie de Digne, réalisé à l'automne 1332, est coordonné par Pierre *Henrici*, tout comme les registres des circonscriptions de Haute Provence et de Provence centrale, et implique plusieurs notaires¹. Outre leur position périphérique, ces circonscriptions ont une histoire particulière et récente dans la construction du territoire provençal angevin, dans le sens où elles passent tardivement sous le contrôle direct des comtes, pour ce qui concerne Forcalquier et Sisteron². Dans la baillie de Digne, certaines seigneuries ne sont pas sous le contrôle direct du comte, au milieu du XIII^{ème} siècle : c'est le cas du Lauzet, des Mées et d'Oise, qui font partie du douaire de Béatrice de Savoie. Par ailleurs, on observe, entre la moitié du XIII^{ème} siècle et l'enquête, des redécoupages des circonscriptions administratives³. L'analyse du registre de Digne doit tenir compte de ces modifications substantielles dans la gestion et l'administration de ces territoires. Certaines difficultés pourront être expliquées par ces évolutions, et les choix de conduite de l'enquête, de réalisation des registres, ainsi que le recours à certains notaires locaux pourraient être éclairés par cet arrière-plan particulier. La baillie de Digne, dans sa plus grande extension, apparaît dans l'enquête de c. 1251, et les enquêteurs de 1332 font régulièrement référence à cet « ancien registre ». Nous pensons que la tournée de Leopardo dans la circonscription a été préparée en s'appuyant sur cette enquête et sur quelques registres de clavares, dans le sens où notre registre comprend une liste sommaire en début de registre (élément assez rare), dont le rapport entretenu avec l'enquête sera abordé ici.

Le registre de Digne, avec celui de Brignoles et Saint-Maximin⁴, constitue l'un des ensembles les plus complexes de l'enquête dirigée par Leopardo da Foligno, par sa composition et par la variété des acteurs engagés dans l'opération. C'est un registre volumineux (211 folios), d'un format extérieur de 258 x 300 mm. Il est composé, dans son état actuel, de treize ensembles distincts que l'on peut qualifier d'emblée de fortement remaniés. Les papiers variés, les mains nombreuses, les systèmes de foliotation complexes annoncent des manipulations en cours de réalisation du registre, mais aussi des réassemblages et des perturbations postérieurs à l'enquête. Ces différentes interventions sont antérieures au XVII^{ème} siècle, puisque la couverture et la reliure actuelles sont clairement imputables à l'œuvre de classement et de réorganisation du fonds de la Chambre des comptes en 1682.

Description de la couverture⁵

Format : 258 x 300. Couverture moderne de parchemin très fin de couleur blanche. Des liens de cuir souples sont fixés à la couverture pour fermer le volume⁶. La reliure est également moderne.

Plat : Les titres et mentions d'archivage sont décrits de gauche à droite et de haut en bas :

- « N. III »
- « *Leopardus* » et « Digne », sensiblement sur la même ligne d'écriture
- « *Enquête et recongnissance des droicts de la cour royalle [deux] baillage de Digne et Colmar faicte par Leopardus de Fulgineo commissere a ce député en lannee (1331)* » (écriture très effacée, l'encre a disparu, mais l'empreinte de l'écriture est très marquée).
- « 1331 » [corrigé] 2 (crayon bleu, Louis Blancard)
- « 353 »
- « B1051 »

¹. EGL, *Provence centrale*, p. 3 pour la baillie de Moustiers, et sur les interventions de Pierre *Henrici*.

². P. Poindron, « L'expansion du comté de Provence vers le Nord sous les premiers Angevins (1246-1343) », dans *Provence Historique*, XVIII, fasc. 72, avril-juin 1968, p. 201-247.

³. E. Baratier, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969, C.T.H.S. Série in-4^o, et notamment l'introduction, « Le domaine comtal et les seigneuries de Provence au XIII^e siècle ».

⁴. AD13, B1047, baillies de Brignoles et Saint-Maximin, AD13, B1052, Viguerie de Draguignan, EGL *Draguignan*.

⁵. Fig. 33, p. CLXV. Voir Fig. 11, AD13, B1051, couverture, p. 41, dans la présente version d'auteur.

⁶. Au dernier examen, ces liens ont été coupés.

Dos : description de haut en bas

- « n4 »
- « Digne »
- « armoire f »
- « B1051 »,
- « Leopardus »

Les mentions d'archivage renvoient au système de classement mis en place en 1682. Le registre est placé dans l'armoire F, sur l'étagère 4, et il porte le n° 4⁷. Il est folioté en continu de 1 à 211, sous l'autorité de Jean-Baptiste Dugrou, lors de ce classement et de la reliure⁸.

Organisation générale du registre et plan d'ensemble

Le registre de Digne est composé de 211 folios, organisés en 13 ensembles, ou cahiers, de papier filigrané de types très variés, qui reflètent à la fois une logique de fabrication complexe et de nombreuses manipulations, voire des réassemblages postérieurs, comme en témoignent les renforts et onglets de fixation. Quelques folios isolés sont rattachés et solidarisés à leur cahier d'appartenance (d'après le contenu) de façons très différentes, par collage et renfort d'onglets (cas le plus fréquent et le plus « propre »), par fixation grâce à des épingle⁹ ; des recoupes sont parfois très visibles. Certains des ensembles ne peuvent d'ailleurs pas être baptisés de « cahiers » dans la mesure où il s'agit plutôt de bifeuillets isolés, ou alors d'ensembles complexes comprenant des folios rattachés à des cahiers plus cohérents. L'analyse permettra d'esquisser une reconstitution des différentes étapes de conception, confection, démembrement et réagencement de ce registre, dont le dernier état, remontant à la reliure et à la foliotation moderne (1682), est probablement très éloigné du registre médiéval. Plusieurs logiques d'ensemble apparaissent, elles sont contradictoires et empêchent la compréhension immédiate de la logique d'ensemble. Nous sommes donc contraints de faire une présentation qui procède par étape et restitue non pas l'état actuel du registre, sans commentaire, mais déconstruit cette apparence en introduisant progressivement des éléments d'explication. Il nous semble préférable de ne pas décrire dans un premier temps le contenu, afin de mettre en évidence des logiques d'ensemble plus claires, que l'on peut établir à partir d'autres indices : l'organisation en cahiers, les systèmes de numérotation des folios, la table des *castra* initiale.

Systèmes de foliotation

Un premier fil conducteur est constitué par les systèmes de foliotation employés dans le registre. Nous reprenons ici le système de repérage employé dans les volumes précédents de l'édition de l'enquête¹⁰. Nous avons affecté à chaque folio un numéro d'ordre qui correspond à sa place dans le registre actuel. Il répond ici précisément à la foliotation, de 1 (*Premier*)¹¹ à « 211 et dernier »¹², en chiffres romains, réalisée sous la conduite de Jean-Baptiste Dugrou, qui a considéré le registre de Digne comme un ensemble cohérent. Depuis le XVII^{ème} siècle, le registre de Digne n'a connu aucune modification dans son organisation et son assemblage. La date de 1682 sert donc ici de *terminus ante quem* fort éclairant,

⁷. EGL, *Provence orientale*, Annexe 2 : Table de concordance des cotes anciennes des registres, p. LXXXV-LXXXIX, et P. Santoni, *Registres de la cour des comptes. Concordance entre le classement de 1682-1683 et les cotes de la série B*, Marseille, Archives départementales des Bouches du Rhône, 1999.

⁸. AD13, B1051, fol. 211, « Costé et numéroté par Jean Baptiste Dugrou commis en présence de nous commissaires et auditeurs à ce départis subsigné ce vingt deux aoust 1682 [5 signatures autographes] Le Gras, Bonnaud, Gastaud, Le Gras, Dugrou ». Voir Fig. 2, AD13, B1051, fol. 211. Souscription de Jean-Baptiste Dugrou (1682), dans A. Mailloux, « Codicologie des registres de l'enquête de Leopardo da Foligno (1331-1334) », dans T. Pécourt dir., *Quand gouverner c'est enquêter*, p. 426-427. Voir Fig. 12, p. 42 dans la présente version d'auteur.

⁹. Le folio 24, isolé, a été attaché au folio suivant par une épingle. La trace de perforation et d'oxydation est très nette sur le folio 25, en bas de la marge de reliure. Le folio est légèrement déchiré à cet endroit.

¹⁰. Voir EGL Tarascon et EGL Provence centrale.

¹¹. AD13, B1051, fol. 1 « Premier », suivi d'un entrelacs.

¹². AD13, B1051, fol. 211 « II^{cc}XI et dernier ». Ce folio comporte la souscription de Jean-Baptiste Dugrou, voir *supra*, n. 8.

puisque aucune modification postérieure n'a touché le registre. On trouvera ci-dessous le détail de l'organisation des cahiers en fonction de la foliotation moderne (organisation des cahiers). Deux autres systèmes de foliotation, très peu cohérents entre eux, affectent le registre. Les fortes discordances entre ces systèmes de foliotation nous amènent au premier constat que le registre de Digne a subi de nombreuses modifications entre son état originel (ou pour le moins sa conception première) et l'état du XVII^{ème} siècle.

Foliotation médiévale et table sommaire : un registre princeps ?

Une première foliotation en chiffres romains, médiévale, de II à LXV, apparaît désormais comme discontinue et erratique dans le registre. L'ensemble des feuillets et bifeuillets touchés par ce système de foliotation est du même type : il s'agit d'un papier filigrané « trèfle ». La foliotation a été réalisée par un premier individu, probablement Pierre *Henrici* : il s'agit, d'après les caractéristiques de la graphie, de la main du scribe de la table des *castra* figurant au fol. 2-III. Ce premier ordonnancement a été complètement perturbé par la suite : des pans entiers de ce premier système ont disparu. Nous proposons ici un repérage des éléments persistants de cette foliotation, en mettant en évidence à quels bifeuillets elle correspond¹³.

On repère cette foliotation initiale dès le premier cahier. Des renforts de papier, intercalés entre les folios, permettent d'identifier des ensembles logiques. Les renforts intercalaires R3, R4 et R5 mettent en évidence un ensemble central, formant un groupe relativement cohérent, où manque toutefois (du moins dans cette première logique de foliotation) un bifeuillet [XXIII↔XXVII]. Les renforts R1 et R2 servent à relier cet ensemble à des folios épars ou recoupés, à des bifeuillets d'un autre type qui semblent avoir été ajoutés, mais aussi aux premiers bifeuillets qui comportent eux-aussi la numération médiévale initiale.

Le cahier 2 comprend également quelques folios portant la numérotation médiévale. Il s'agit du folio 24-XLVIII et du bifeuillet 25-L ↔ 31 (ce folio ne comporte aucune foliotation médiévale ou intermédiaire).

On ne retrouve la foliotation médiévale qu'au cahier 9, dans un ensemble fortement remanié. Elle concerne le bifeuillet 115-LI ↔ 116-LII et le folio 117-LIII.

On repère enfin au cahier 10 les derniers éléments de cette foliotation, intégrés au sein du cahier. Un premier ensemble apparaît : il s'agit des bifeuillets 121-124 – LV-LVIII ↔ 141-144 [sans numérotation médiévale], qui comprennent deux ensembles : 125-126 – XIII-XV ↔ 127-128 – XXXVI-XXXVII, puis 129-134 – LIX-LXIII ↔ 135 LXV-140 (la foliotation médiévale s'arrête au chiffre LXV – fol. 135). On retrouve dans ce cahier un dernier élément de foliotation médiévale, au folio 145-LIII.

L'ensemble des folios ainsi repérés correspond à un premier ordonnancement du registre, celui probablement qui avait été prévu avant l'enquête, sur la base des renseignements fournis par les documents conservés à la cour. En effet, la foliotation correspond strictement à celle qui est indiquée dans la table des *castra* figurant au début du registre (fol. 2-III), que l'on peut donc qualifier de liste sommaire¹⁴. Lorsque la foliotation médiévale apparaît, dans l'angle supérieur droit du folio (marge de gouttière), la localité répertoriée dans la liste sommaire initiale apparaît également, sous forme de titre. Ce titre est placé dans un petit cartel légèrement orné. La présence systématique de ces deux éléments (mais ce n'est pas toujours évident, puisque certains titres ont été effacés), sur tous les folios conservés concernés par ce premier système, permet de conclure non seulement que la table des *castra* peut être interprétée comme un plan de travail précédant la conduite de l'enquête, mais surtout que des cahiers ont été préparés à l'avance pour recueillir les déclarations. Un autre argument est l'homogénéité du papier employé pour ces folios : nous ne trouvons que du papier de type « trèfle » pour ce premier système. L'examen approfondi de ces folios permet d'étayer cette affirmation.

Un réaménagement nécessaire du registre princeps

Ce travail de préparation du registre n'a pas été respecté par la suite : tout laisse à penser que les enquêteurs, sous la houlette de *Leopardo da Foligno* et Pierre *Henrici*, ont dû abandonner, sur le terrain de l'enquête, le plan de travail que reflète la matrice de registre *princeps* figurant au début du registre de Digne.

¹³. Fig. 20. Schéma général d'organisation du registre, p. CXXV-CXXXIII et Fig. 21. Essai de reconstitution de l'organisation du registre *princeps*, p. CXXXIV-CXXXVI. Voir Fig. 8, p. 29 et Fig. 9, p. 36 dans la présente version d'auteur.

¹⁴. Fig. 35. AD13, B1051, fol. 2, p. CLXVII. Voir Fig. 13, p. 43 dans la présente version d'auteur.

On peut ici évoquer les perturbations liées aux enregistrements de la localité d'Oise, qui ont nécessité de réorganiser entièrement le cahier¹⁵, mais aussi les difficultés rencontrées pour réaliser d'autres sections de l'enquête. Plusieurs cas de figure, répondant à différentes phases du travail d'enregistrement, sont en effet repérables à partir des titres¹⁶.

L'ensemble des titres a bien été préparé dans ce que nous proposons d'appeler un « registre *princeps* ». Nous retrouvons en effet, pour les folios qui ont été conservés, les cartels préparés. Ils sont tous de la main de Pierre *Henrici*, dont la présence et l'intervention sont constantes dans l'ensemble du registre. Il est ainsi possible de reconstituer un agencement de registre hypothétique, que nous proposons en annexe.

Dans un premier temps, le travail d'enregistrement a été préparé après l'élaboration de cette première matrice : les protocoles des enregistrements ont été faits, le plus souvent d'une main que nous avons dénommée « main A », et les enregistrements réalisés. C'est le cas pour Digne (fol. IIII médiéval), Gaubert (fol. V), Espinouse (fol. XIX), Chanolles (fol. XX), L'Hospitalet (fol. XXI), Villeneuve (fol. XXII), Les Mées (fol. XXIII), Oraison (fol. XXV), Le Castellet (fol. XXVI), Oise (fol. XXVIII)¹⁷. Si nous allons au-delà des perturbations engendrées par l'enregistrement d'Oise, dont nous verrons les conséquences ci-dessous, nous pouvons repérer d'autres enregistrements préparés et réalisés selon ce même schéma d'organisation du travail : il s'agit des enregistrements prévus à partir du folio LI (115), soit Saint-Jannet (fol. LI), Beynes (fol. LIv), Le Poil (fol. LIv), Cornet (fol. LII), Les Suyes (fol. LII), Entrages (fol. LIIv), Bèdejun (fol. LIIv), puis Lambruisse (fol. LV), La Penne (fol. LVI), La Roche de Draix (fol. LVI), Archail (fol. LVIV), Marcoux (fol. LVII), Eusières et Mousteiret (fol. LVII), plus loin Courbons (fol. LVIII) - mais cette rubrique est complexe - et, enfin, Les Sièyes (fol. LIX), Aiglun (fol. LIXv), Mallemoisson, Beauvezet (fol. LX), Malijai et Mirabeau (fol. LXv), Barras et Thoard (fol. LXI), La Pérusse et Saint-Estève-lès-Thoard (fol. LXII), Auribeau (fol. LXIIv)¹⁸, Ainac et Lambert (fol. LXIII), Esclangon et Roquerousse (fol. LXIIIv, cette dernière rubrique faisant l'objet d'un renseignement *a posteriori*), Tanaron, La Robine-sur-Galabre (fol. LXIII), Rochebrune et Saint-Vincent-lès-Digne (fol. LXIIIv, l'enregistrement de Saint-Vincent a fait l'objet d'un aménagement que nous évoquerons plus loin), et pour finir Lagremuse (fol. LXV).

Le changement de méthode de travail est perceptible grâce à certains cancellages qui témoignent des réaménagements consécutifs à l'enquête menée à Oise. L'insertion de feuillets supplémentaires (fol. 17 à 19) constitue un premier moyen de pallier la nécessité de ménager plus d'espace pour cette localité. Le réassemblage du premier cahier entraîne la suppression de plusieurs bifeuillets (VI-XIII↔XXXVIII-XLV, XVI-XVIII↔XXXIII-XXXV et XXIII↔XXVII) et l'utilisation des deux bifeuillets XIII-XV↔XXXVI-XXXVII (125-126↔127-128) plus loin dans le registre ; enfin, certains folios, prévus pour d'autres localités, sont utilisés pour prolonger les enregistrements d'Oise : on retrouve alors les titres, voire les protocoles déjà réalisés, annulés, et souvent accompagnés d'une mention en marge gauche renvoyant à d'autres sections du registre. C'est le cas pour les localités de Champourcin (fol. XLVI - 21), Puimichel (fol. XLVII - 22), Saint-Julien (fol. XLIX - 24) et Bras d'Asse (fol. L - 25)¹⁹.

La démonstration serait incomplète et le raisonnement biaisé si nous n'avions pas expliqué l'apparente incohérence liée à l'absence du titre prévu au folio XLVIII - 23 (*De Trellanis*). Nous pouvons toutefois affirmer que ce titre a bien été prévu mais a été effacé, probablement à l'acide (du vinaigre ?)²⁰ ; sa trace est perceptible à la lampe de Wood.

¹⁵ A. MAILLOUX, « Codicologie des registres ... » *op. cit.*

¹⁶ Pour l'ensemble de ces constats, nous renvoyons aux deux figures présentées en annexe, Fig. 20, Schéma général d'organisation du registre, p. CXXV, et Fig. 21, Essai de reconstitution de l'organisation originelle du registre, p. CXXXIV. Voir Fig. 8, p. 29 et Fig. 9, p. 36 dans la présente version d'auteur.

¹⁷ Pour des raisons de clarté, nous préférons pour cette présentation renvoyer à la foliotation médiévale, en précisant ensuite le numéro d'ordre du feuillet (qui est aussi celui de la foliotation de 1682).

¹⁸ Fig. 44. AD13, B1051, fol. 132v. p. CLXXVI. On voit à la fois un titre préparé dans son cartel (*Castrum de Auribello*) par Pierre *Henrici*, avec son protocole, et un titre annulé (*Castrum de Mellanco*) avec un renvoi de la main du correcteur « *in precedenti pagina est* ».

¹⁹ Fol. 21-XLVI, « *cassum quia infra* » (pour Champourcin), fol. 22-XLVII, « *cassum quia infra* » (pour Puimichel), fol. 24-XLVIII, « *cassum quia infra* » (pour Saint-Julien)

²⁰ Voir Fig. 17. Titres effacés, p. CXXIV. Voir Fig. 5, p.25 dans la présente version d'auteur.

D'autres titres prévus dans la table sommaire ont été préparés puis effacés pour laisser place à d'autres enregistrements. Certains de ces titres sont couverts d'une écriture que l'on repère à d'autres endroits de l'enquête, ce qui suggère une chronologie resserrée des phases de travail (élaboration du registre *princeps*, changement de plan de travail, ajouts, corrections et suppression de bifeuillets, réemploi de bifeuillets pour d'autres rubriques). Ces titres palimpsestes se situent aux folios XXXVI-127 et XXXVII-128, respectivement « *Castrum de Bellovidere* » et « *De Colomarcio* ». L'acide a légèrement transpercé le papier au niveau des boucles d'ornementation des cadres. Ces deux rubriques étaient initialement prévues à la suite des enregistrements de Thorame-Basse et Thorame-Haute dans le registre *princeps*. Ces deux bifeuillets, XIII-XV ↔ XXXVI-XXXVII, se trouvent maintenant aux fol. 125 à 128, et contiennent les renseignements relatifs à Courbons (qui ont débuté au folio LVIII-124). Les enregistrements postérieurs (ceux de Courbons, donc) ont été réalisés par la « main J », qui intervient également dès le folio 17, dans les folios ajoutés justement pour poursuivre la description d'Oise. On peut en déduire que ces réaménagements et réemplois sont contemporains de la conduite de l'enquête. Au folio XXXVII-128, l'enregistrement couvrant le titre effacé - palimpseste (« *De Colomarcio* ») concerne Saint-Jeanet et est réalisé directement par Pierre *Henrici*, ce qui tend à renforcer encore l'impression de simultanéité des opérations. Nous appréhendons ici un des réaménagements consécutifs au changement de schéma d'ensemble du registre. Enfin, les folios LI à LXV du registre *princeps* ont été rassemblés à partir du folio 115, et on les repère jusqu'au folio 135. Quelques feuillets supplémentaires ont été intercalés dans cet ensemble, de même que les bifeuillets 125 à 128 signalés ci-dessus. Nous pensons que le folio LIII initialement prévu est l'actuel folio 119 : en effet, on retrouve ici encore des titres effacés (« *De Durbis* » et « *Castrum de Chaudono* ») qui correspondent à la table sommaire. Le folio LV-121 comporte lui aussi des traces de ces remaniements : au verso, le titre « *De Labaudo* » a été annulé et est accompagné d'une mention de renvoi²¹. Au verso, les deux titres « *De Sancto Honorato* » et « *De Tartona* » ont également été effacés. Les enregistrements prévus au folio LXI sont réaménagés grâce à des renvois et des ajouts de rubriques, ainsi qu'au folio suivant. L'enregistrement dédié à Barras commence effectivement au folio LXI-131, sous la date du 26 septembre, mais des corrections sont ajoutées, ainsi qu'un renvoi sous l'entrée de Tournefort²². On retrouve effectivement au verso du même folio un titre « *De Tornafort* », ajouté (il n'était pas prévu dans le registre *princeps*) et probablement de la main du correcteur, avec un protocole de la main de Pierre *Henrici* comprenant la même date. Sur ce même verso, le titre préparé en haut de page conformément au plan initial (« *Castrum de Castellario* ») est annulé, pour laisser place à la fin de l'enregistrement de Thoard, qui commence au recto, et on ajoute une nouvelle rubrique, sous le titre « *De Castellario et de Mellanco* », toujours à la même date, puis celle qui est consacrée à Tournefort. L'enquête à Melan, elle, était prévue au folio suivant (LXII-132v) dans le registre *princeps*, mais le titre « *De Mellanco* » (fol. LXIIv) a été annulé et on note un renvoi à la page précédente²³. Les réaménagements du registre *princeps* s'achèvent au folio LXIIIv (134), pénultième folio cité dans la liste sommaire : au verso, le titre en haut de page, relatif à Saint-Vincent, a été effacé, et la partie supérieure de la page est restée vierge, alors qu'on a rajouté sous le titre « *Castrum de Rocabruna* », prévu initialement, la mention « *et Sancti Vincentii* ».

Signalons enfin qu'après les enregistrements prévus au folio LXV, au verso, on retrouve une partie des rubriques prévues dans la première partie du registre *princeps*, mais qui ont été annulées ou détruites : Pierre *Henrici* reporte ici les entrées prévues initialement dans le registre *princeps*, Puimichel (LXVv-135, prévu initialement au folio XLVII-22 et annulé avec son protocole), Saint-Georges (136, initialement prévu au folio VI), Champourcin (136v, prévu initialement au folio XLVI et annulé avec son protocole). Le *castrum* de Sargant, qui était prévu au folio VII dans le registre *princeps*, apparaît au folio 137, mais n'a fait l'objet d'aucun enregistrement, et celui de Thorame-Basse (prévu au folio XXXV) n'apparaît que pour un *item*. Viennent ensuite Trévans (prévu au folio XLVIII - 23 et effacé) au folio 138, mais pour son seul titre, et Le Chaffaut, initialement prévu au folio XXIII - supprimé - dont la description se fait indirectement, en ayant recours à d'autres documents.

²¹. Fol. 121-LV, « *cassum quia infra* ».

²². Fol. 131-LXI, « *cassum quia infra in loco de Tornafort* ».

²³. Fig. 44. AD13, B1051, fol. 132v. p. CLXXVI « *in precedenti pagina est* ».

Un dernier élément du registre *princeps* apparaît enfin au folio 145, qui est en fait le folio LIII de la table sommaire. Ici aussi, les enregistrements correspondent au schéma initial, ainsi que les titres et les protocoles, mais on remarque que les éléments contenus au verso ont fait l'objet de nombreuses corrections.

Une nouvelle logique d'ensemble : l'adjonction de cahiers supplémentaires

Très rapidement, donc, dès le début de l'enquête, des événements ont perturbé le schéma initial et la menée de l'enquête : nombre de folios prévus insuffisant (cas d'Oise)²⁴, regroupements de description (cas des *castra* dont l'enregistrement était prévu à partir du folio LI). En même temps que le réagencement interne des folios préparés pour le registre *princeps*, dont nous avons essayé de démêler les étapes jusqu'à présent, deux autres pratiques apparaissent :

- *l'insertion de bifeuillets supplémentaires* (que nous avons déjà évoquée), pour achever certaines rubriques. Il s'agit d'insérer des bifeuillets ou des feuillets isolés pour compléter les enregistrements. Ces insertions se font en utilisant des feuilles de papier parfois hétérogènes, portant un autre filigrane que celui que l'on a repéré dans le registre *princeps*. Ces insertions sont particulièrement visibles dans le premier cahier (fol. 17↔18, 19, 20), dans le second, qui apparaît comme le fruit des réaménagements évoqués précédemment (insertion des fol. 26, 27↔30 et 28↔29). Dans le cahier 10, qui comprend l'essentiel de la seconde partie du registre *princeps*, on observe l'insertion d'un cahier complémentaire (fol. 146-150↔151-155), dédié à la description de la localité du Chaffaut, de la main de Pierre *Henrici* lui-même.
- *la confection de nouveaux cahiers*. Pour cette seconde étape, *Leopardo da Foligno* et Pierre *Henrici* ont recours à des notaires qui prennent en charge la réalisation de l'enquête dans certaines localités. La logique de cette seconde étape est assez limpide. Aux deux ou trois cahiers qui pouvaient constituer le registre *princeps* s'ajoute donc un ensemble de cahiers, 9 au total. Quelques-uns de ces cahiers sont identifiés par des lettres, portées dans l'angle supérieur droit du premier folio du cahier. Le positionnement de la lettre sur le premier folio du cahier souligne leur conception comme un ensemble cohérent²⁵. On observe ce système aux cahiers :
 - n° 3 (lettre B, fol. 32) réalisé essentiellement par Lantelme *Teracii* et consacré aux localités de Beaujeu, Blégiers et Chanolles, La Javie, Mariaud et Prads,
 - n° 4 (lettre C, fol. 68), décrivant Thorame et réalisé par Guillaume *Cavalerii*,
 - n° 5 (lettre D, fol. 80), concernant Colmar et pris en charge par Pierre *Henrici*,
 - n° 7 (lettre E, fol. 92), dédié à Barrême et fait par Pierre *Henrici*.
 - Une lettre F apparaît bien au folio 108, dans le cahier 8, mais ce dernier a fait l'objet d'un réassemblage, puisque le premier folio de ce petit cahier composite est isolé (107) et rattaché au fascicule suivant. D'emblée, donc, l'irrégularité que constitue la place de cette marque²⁶, au 2^{ème} folio du cahier, souligne que ce dernier est plus le fruit d'un ajustement que conçu *a priori* de façon cohérente. Par ailleurs, la lettre F est moins soignée que les précédentes : il ne s'agit pas à proprement parler d'une majuscule, contrairement aux précédentes marques, assez soignées. Signalons aussi que des traces d'un F similaire apparaissent à proximité de certains des titres effacés que nous avons repérés²⁷. Ce cahier, confectionné par Pierre *Henrici*, décrit la localité de Clumanc. Les « hésitations » de Pierre *Henrici*, ou pour le moins ses tâtonnements pour réorganiser le registre, sont ici très palpables.
 - On retrouve enfin une belle majuscule G dans le fascicule suivant, qui regroupe un folio apparemment erratique (fol. 114), peut-être plus tardif, mais surtout des éléments disparates : un lambeau du registre *princeps* (fol. LI-115↔LII-116), puis deux folios isolés

²⁴ La mauvaise évaluation de l'espace nécessaire à l'enregistrement pouvait être liée au fait que cette localité faisait partie du douaire de Béatrice de Savoie, lors de l'enquête de Charles I^{er}, et que par conséquent, il n'y avait que très peu de documentation directement exploitable pour préparer la visite et les enregistrements dans ce lieu. Voir A. MAILLOUX, "Codicologie des registres ..." *op. cit.*

²⁵ Fig. 18. Lettres d'identification des cahiers, p. CXXIV. Voir Fig. 6, p.26 dans la présente version d'auteur.

²⁶ Le cahier 6, relatif à Allos, de la main de Pierre *Henrici*, ne porte pas de marque de ce type.

²⁷ Fol. 23, fol. 127, 128. Fig. 17, Titres effacés, p. CXXIV. Voir Fig. 5, p.25 dans la présente version d'auteur.

(117 et 118), dont le premier (117) porte un numéro (LIII) qui a été ajouté par une main que nous avons baptisée F²⁸.

Après ces deux cahiers, qui témoignent des difficultés rencontrées par les enquêteurs pour refondre un nouveau registre à partir d'une matrice inadaptée, à laquelle on adjoint de nouvelles sections pour la réalisation desquelles sont requis des notaires et des agents locaux, se trouve le cahier 10, qui comporte la seconde partie – réarticulée – du registre *princeps*. Après ce cahier, où un fascicule a été intégré²⁹, sont regroupés les trois cahiers (en fait, deux cahiers et un bifeuillet ultime) consacrés à Mézel et réalisés par Hector *Paris*³⁰. Ce dernier ensemble n'est pas distingué par une marque ou une lettre particulière. La souscription d'Hector *Paris*, à la fin de cet ensemble, est peut-être suffisante à son identification, de même que le titre, « *Regium Regestrum de Mesello* », mis en page sur le premier folio du cahier 9, qui constitue comme une sorte de couverture.

Foliotations intermédiaires et remembrements

Les tâtonnements décelables dans les cahiers 8 à 10 sont riches d'enseignements, dans la mesure où ils permettent d'appréhender de façon plus claire la chronologie du remaniement d'ensemble du registre *princeps*, mais aussi sa réorganisation complète, selon une nouvelle logique d'ensemble. Une seconde série de numérotation des folios touche une grande partie du registre. Cette foliotation est tellement discontinue qu'on ne peut la qualifier de système cohérent. Elle a pu être réalisée à différents moments, par plusieurs individus, mais on peut par endroits en tirer quelque parti. Cette numérotation est réalisée dans un double système graphique, en utilisant une double numération, « romaine » et « arabe »³¹.

Au premier cahier, une numérotation en chiffres romains vient corriger la foliotation initiale, à partir du folio 4, numéroté V dans la continuité de la foliotation du registre *princeps*. Ces corrections se poursuivent jusqu'au folio 12 - numéroté en chiffres arabes 13. Cette première tentative disparaît complètement ensuite dans le registre. On peut penser qu'il s'agit de repérer correctement les folios déjà numérotés selon la logique du registre *princeps*, mais réorganisés. Ce second système se substitue au premier et établit le nouvel ordonnancement du registre, jusqu'à l'enregistrement d'Oise. Il faut noter toutefois que cette entreprise est sans suite : les éléments de numérotation intermédiaire que l'on peut observer par la suite ne répondent pas à ce premier schéma. Le second système de numérotation intermédiaire est discontinu, réalisé par plusieurs individus, et comprend des lacunes ou des incohérences que l'on ne peut pas toujours expliquer : la part d'erreur au moment du comptage est certainement assez forte.

Au cahier n° 2, en grande partie remanié pour contenir la suite des enregistrements d'Oise, apparaît une foliotation qui se poursuit de façon plus ou moins cohérente (ou chaotique !) sur l'ensemble du registre. Elle débute au folio 25, qui porte le numéro L dans la foliotation *princeps* définie lors de la confection du registre initial. C'est ce même numéro d'ordre qui est repris par le premier « foliotateur intermédiaire ». La numérotation des folios, selon cette nouvelle logique, ne reprend qu'au cahier 3, folio 33, qui porte le numéro 57. Nous remarquons d'emblée que ce système est très « flottant » : il manque une unité dans le décompte entre le nombre de folios existants et conservés et cette numérotation : le folio 57 devrait porter, pour le moins, le numéro 58. Mais, à partir de ce folio 57 (fol. 33 actuel), la nouvelle numérotation est continue et cohérente jusqu'au folio 82 (soit le folio 58 actuel). On peut imaginer que l'auteur de cette numérotation a négligé de compter le premier folio du cahier 3 (fol. 32) qui est « technique », c'est-à-dire qu'il ne comporte pas d'enregistrement. Notons également qu'apparaît dans le cahier n° 2 un numéro 90 (au folio 67 actuel) qui ne concorde avec aucun autre système de numérotation : il s'agit là d'une erreur manifeste. Toutefois, au début du cahier n° 4, la numérotation

²⁸. Nous rappelons ici que ce numéro LIII ne renvoie pas au système de foliotation premier : le folio LIII « originel » se situe à notre avis au folio 119 suivant, au début du cahier 10 qui comprend les bifeuillets remaniés et réorganisés du registre *princeps*. Nous en avons expliqué plus haut les raisons.

²⁹. Voir *supra*, « l'insertion de bifeuillets supplémentaires ».

³⁰. Ce notaire appose sa souscription au bas du fol. 210v, en employant le seing curial. Fig. 50, AD13, B1051, fol. 210v, p. CLXXXII. Voir Fig. 14, p. 44 dans la présente version d'auteur.

³¹. Fig. 16. Schéma général d'organisation du registre, p. CXXV. Voir Fig. 8, p. 29 dans la présente version d'auteur.

inaugurée au folio 25 actuel (L nouveau système) réapparaît : le premier folio du cahier (68 actuel) porte le numéro 93, ce qui est en parfaite concordance avec ce premier système. Il se perpétue jusqu'au folio 118 (93 actuel), dans le cahier n° 7. Quelques précisions s'imposent :

- ces différentes numérotations ont été réalisées après l'assemblage physique des cahiers, puisque deux folios recoupés (sans pendant pour former un bifeuillet) apparaissent et que cela n'engendre pas de perturbation dans la numérotation - le premier dans le cahier n° 2 (cahier réorganisé pour Oise, fol. 26) et le second dans le cahier n° 3 (fol. 81 – 57 actuel),
- ces différentes numérotations ont été réalisées après l'intégration des cahiers supplémentaires organisés pour pallier les défauts du plan initial prévu, et marqués par des lettres majuscules, puisqu'elles se perpétuent jusqu'au cahier n° 7 – Lettre E (fol. 118, 93 actuel).

Ce système se perpétue par la suite, moyennant quelques « erreurs », dont certaines peuvent être expliquées. Dans le cahier n° 7 – Lettre E, la numérotation intermédiaire reprend au folio 96 actuel, avec le numéro 120, alors qu'il y a deux folios entre les deux folios numérotés, soit une augmentation d'une unité dans le compte. Nous ne trouvons pas ici d'explication satisfaisante. On retrouve une augmentation (de deux unités) dans le décompte entre les folios 111 actuel – 135 et 114 actuel – 137, puisque deux folios intermédiaires apparaissent, cohérents dans le cahier n° 8 (lettre F). Ici, le mauvais compte est peut-être lié au fait que les folios 111 à 113 sont vierges de tout enregistrement, ce qui peut facilement introduire une erreur au moment du décompte.

À partir du folio 114 actuel – 136, la numérotation est cohérente jusqu'au folio 152 actuel – 174 intermédiaire, au sein du fascicule inséré au cahier n° 10 et ajouté à l'ensemble qui constitue la seconde partie du registre *princeps* réaménagé. Après ce folio 152-174, les quelques résidus de foliotation intermédiaires sont totalement incohérents, au point que nous devons nous résoudre à abandonner toute velléité d'explication des discordances (du fol. 156 actuel-181 intermédiaire, situé à la fin du cahier n° 10, au dernier folio du cahier n° 12, 209 actuel-230c. intermédiaire). D'ailleurs, bien des numéros ont été annulés, voire corrigés, sans que les corrections ne rétablissent un rang d'ordre cohérent. Nous avons déjà souligné que ces cahiers ultimes, dédiés à Mézel et ses environs, semblent former un ensemble autonome et bien identifié. La question d'une foliotation reflétant la réorganisation du registre après les remaniements conséquents réalisés à partir du registre *princeps* ne concerne que les dix premiers cahiers du registre actuel. Cela va dans le sens de l'absence de cahiers marqués de lettres après le cahier n° 9 – Lettre G.

On doit noter, dans l'ensemble que constituent les cahiers n° 9 et 10, deux folios numérotés 142, le premier au folio 120 actuel, le second au folio 145 actuel (qui porte le numéro LIII dans la foliotation *princeps*). Deux indices peuvent être relevés ici : le premier numéro 142 est en fait ajouté, d'une autre main (au folio 120). Il s'agit donc d'une correction *a posteriori* ou d'un ajustement logique. Pour comprendre pourquoi le folio 145 actuel est également doté du même rang, une investigation de détail est nécessaire. Dans l'organisation générale du cahier (réaménagé), les folios 120-145 se font écho, même s'ils ne forment pas un bifeuillet³². Nous avons indiqué par ailleurs que le folio 120 actuel est ajouté pour terminer l'enregistrement de Chaudon, réalisé au moment du réaménagement général du registre *princeps*, après l'enregistrement des Dourbes (prévues au folio 119) : les deux titres préparés au recto du folio 119 (« *De Durbis* » et « *Castrum de Chaudono* ») ont été effacés, pour laisser place à la section des Dourbes. Nous avons déjà précisé que ce folio 119 actuel est probablement le folio LIII initial, prévu dans le registre *princeps*. Le traitement de Chaudon est reporté au verso, et débordé sur le folio 120. Le titre de Chaudon, dans un cartel, est réalisé dans un second temps, soit au moment de la phase de réaménagement du registre *princeps*, par Pierre *Henrici* lui-même. Pour ce qui concerne le folio 145 actuel, il porte le numéro LIII *princeps*, et est probablement reporté à cet endroit pour respecter la cohérence d'un gros ensemble de folios (fol. de 121-LV à 144), comprenant les folios LV-LXV, qui incluent eux-mêmes le bloc réaménagé et réemployé XIII-XV ↔ XXXVI-XXXVII, déjà signalé, - déjà en place au moment de la numérotation intermédiaire-, ainsi que les folios restant du registre *princeps*, utilisés pour le report des enregistrements initialement prévus sur des folios qui ont été détruits. Selon la logique du

³². Fig. 20. Schéma général d'organisation du registre, p. CXXV. Voir également la partie « Organisation des cahiers », p. CIX. Voir Fig. 8, p. 29 et p. 13 pour la partie citée, dans la présente version d'auteur.

registre *princeps*, le folio 145-LIIII [142] aurait dû se trouver à la place du folio 120 [142], s'il n'avait pas fallu enregistrer Chaudon. Donc la numérotation de 145-LIIII en 142 a été faite au moment du réassemblage et de la réorganisation du registre, ce qui laisserait à penser qu'une partie de la numérotation intermédiaire a été réalisée au moment même de la refonte du registre, et avant le réaménagement des enregistrements au folio 119. Nous ne pouvons pour le moment aller plus loin sur cette piste, au risque de surinterpréter des incohérences. Un élément est certain toutefois : la numérotation intermédiaire qui se poursuit jusqu'au folio 174 tient compte du nouvel emplacement de ce folio. En effet, la foliotation intermédiaire s'interrompt au folio 140 actuel-162 intermédiaire pour reprendre au folio 148 actuel-170 intermédiaire : il faut intégrer dans le compte le folio 145-LIIII [142], maintenant au rang 167, pour parvenir au numéro 174. Cette numérotation intermédiaire nous semble donc assez proche de la réorganisation générale du registre, voire contemporaine et utilisée pour organiser la réarticulation des cahiers entre eux.

À ce propos, nous notons enfin que le système des renvois internes par mentions marginales, vers des sections réalisées dans les cahiers supplémentaires et antéposées, est très présent dans cette dernière partie du registre *princeps* réorganisé. Le processus débute au folio 121 (après la réorganisation des folios 119 et 120), par le cancellation du titre et du protocole (26 septembre) relatifs à Labaud et un renvoi « *supra* »³³. C'est Pierre *Henrici* qui assure ce travail de référencement. La rubrique « complète » de Labaud est antéposée au folio 107 actuel (131 dans la foliotation intermédiaire), réalisée par le même Pierre *Henrici* et non datée. Il s'agit d'un folio isolé, qui a été rattaché au cahier suivant (cahier n° 8 – Lettre F), le fameux cahier dont l'identification par une lettre nous a semblée problématique.

Le même traitement est appliqué à La Javie, dont l'emplacement était prévu initialement au folio LVIIv dans le registre *princeps*. Cette entrée se trouve après le remaniement au folio 123v : à côté du protocole indiquant la date du 25 septembre, une mention « *cassum quia supra* » rappelle l'antéposition de la nouvelle section consacrée à cette localité. On retrouve effectivement au folio 51 actuel-75 intermédiaire, sous la date du 30 septembre, dans le cahier n° 3 – Lettre B, le fascicule consacré par Lantelme *Terracii* à La Javie et Mariaud. Le titre de Mélan, prévu dans le registre *princeps* au folio LXIIv (132 actuel) a lui-aussi été annulé et est accompagné de la mention « *in precedenti pagina est* ». Au folio 131v (la page précédente donc), la localité de Mélan est bien traitée, dans la rubrique réaménagée sous le titre du Castellard et Mélan³⁴. Enfin, la description de Clumanc, au folio 145-LIIII [142], dont nous avons déjà abordé le traitement, ressortit à la même pratique : elle a d'abord été préparée selon la logique du registre *princeps*, avec un titre dans un cartel et un protocole. Les deux ont été annulés et un renvoi est fait vers une nouvelle section du registre, antéposée par rapport à ce folio³⁵ : on retrouve bien l'enregistrement de Clumanc, aux folios 108 à 110 (cahier n° 8, Lettre F), après le cahier dédié à Barrême. La formule de renvoi ainsi que l'annotation qui l'accompagne témoignent également d'un intense travail de correction et de vérification réalisé essentiellement par l'individu que nous avons nommé « main B », faute de pouvoir le distinguer autrement que par sa graphie.

Le remembrement apparaît donc pour le moins organisé, même s'il n'est pas parfaitement maîtrisé, si l'on en juge par le double système de référencement qu'il engendre (identification des cahiers par des lettres, cancellages des rubriques et renvois, voire effacement de certains titres), et surtout par l'intense travail de contrôle dont témoignent les nombreuses mentions marginales et les corrections du système de renvoi. L'organisation du remaniement, la supervision de l'insertion des cahiers ainsi que le remplacement des certaines rubriques avec mentions de renvoi semble le fait essentiellement de Pierre *Henrici*. Le contrôle et la vérification de ces pratiques sont de la responsabilité d'un correcteur, que nous avons dénommé « main B », et qui intervient dans l'ensemble du registre, soit pour vérifier et corriger, soit pour apporter de nouveaux éléments.

Il faut signaler enfin une dernière intervention, très ponctuelle et probablement un peu plus tardive, en matière de renvois et de foliotation. Il s'agit de trois indications d'une main que nous avons baptisée « main F ». La première se situe au folio 115-LI : la main F procède, sous l'entrée de Saint-Jeanet

³³. Fol. 121-LV [143], « *Cassum quia infra* [cancellé] *supra* ». La correction de la mention montre à quel point ce remaniement pose un problème technique et fait l'objet de nombreux contrôles.

³⁴. Voir *supra*, à propos du réaménagement relatif à Barras et Tournefort.

³⁵. Fol. 145-LIIII [142], « *Cassum quia supra. Commisum est bajulo de Barrema* ».

préparée selon le système *princeps* par Pierre *Henrici*, avec titre et protocole (sous la date du 26 septembre) à un renvoi explicite à un folio CL³⁶. On retrouve effectivement les enregistrements relatifs à Saint-Jeannet au folio 128 actuel, qui est en fait le folio numéroté XXXVII dans le système *princeps*, mais surtout affecté du numéro 150 dans la foliotation intermédiaire. Ce dernier folio est remanié, puisque le titre initial a été effacé pour laisser place à l'enregistrement de Saint-Jeannet, réalisé dans un second temps par Pierre *Henrici*. La main F corrige également la foliotation du folio 117 actuel et l'affecte du numéro LIII. Cela tend à prouver que ce correcteur est intervenu après le remaniement et la réorganisation du cahier n° 9, très composite, formé d'un folio isolé et plus tardif (fol. 114), d'un bifeuillet issu du registre *princeps* (fol. 115-116), puis de deux folios isolés, dont notre folio 117, dont la réalisation est imputable à Pierre *Henrici* et qui concerne les Dourbes. On retrouve peut-être cette main F, à la toute fin du registre, au folio 209v : un titre « *Stoblon* » est inséré en marge de déclarations ajoutées par Hector *Paris* à la fin du cahier, après des espaces laissés vacants.

Si nous ne parvenons pas à éclairer totalement les logiques qui ont présidé à l'insertion de ce système de foliotation intermédiaire, nous pouvons toutefois tirer quelques conclusions de nos observations : le remembrement et la reconfiguration complète du registre ont certainement constitué une opération complexe, et inhabituelle pour le principal artisan du registre, Pierre *Henrici*. Il utilise pour ce faire un système de repérage incomplet (fondé sur un système de lettres, et probablement une tentative de numérotation complémentaire) qu'il ne parvient pas à articuler à la logique première du registre *princeps*, dont le rôle structurant de matrice peut obérer les possibilités d'imaginer un registre complètement différent. La question du temps nécessaire et des délais impartis pour la réalisation du registre peut jouer ici un rôle : une solution, qui consisterait à réaliser un registre nouveau, complet, et donc à considérer le travail déjà réalisé à partir du registre *princeps* comme un brouillon, n'est pas retenue. On peut proposer l'hypothèse selon laquelle, pour respecter des délais très serrés, l'équipe des notaires coordonnée par Pierre *Henrici* fait le choix d'une refonte complète du registre, à partir des éléments déjà réalisés selon la matrice initiale. Cet argument renforce encore l'impression d'un enregistrement simultané à la procédure d'enquête et au déroulement des déclarations des témoins convoqués.

Organisation des cahiers

Nous proposons ci-dessous un rappel synthétique de la composition du registre dans son état actuel, mettant en évidence ses principales subdivisions, les différents systèmes de foliotation, les éléments de conditionnement et les supports.

Cahier 1. fol. [1-23]/1-23. 23 folios, 11 bifeuillets, 1 folio retaillé. Cahier réassemblé, papier filigrané de deux types, « trèfle » et « cloche ». De nombreux onglets de renfort témoignent du réassemblage des bifeuillets, de même que la présence de deux types de papiers, les discordances des systèmes de foliotation et des cancellages et corrections. Les traces de plis verticaux (vallée, vallée, mont) attestent un conditionnement plié dans des sacs ou des layettes. Le pli central en vallée apparaît très nettement. Les systèmes de foliotations, moderne et médiéval (en chiffres romains) sont discordants.

- a. fol. [1]/1 – II. Ce folio, retaillé, n'est pas identifié par un filigrane. Il porte peut-être un numéro de foliotation en chiffres romains, d'époque médiévale (II).
- b. fol. [2-4↔21-23]/2-4↔ 21-23 – [IIII, (V)↔XLVI-XLVIII], papier « trèfle ». La foliotation moderne est continue, la foliotation médiévale est lacunaire : le folio 2 est endommagé sur la marge de gouttière, ce qui a entraîné la disparition d'une éventuelle foliotation médiévale. Son folio correspondant, le fol. 23, porte lui la foliotation médiévale XLVIII. Le bifeuillet 3↔22 porte les foliotations médiévales IIII↔XLVII, et le bifeuillet 4↔21 les numéros V↔XLVI. Sur ce bifeuillet, le numéro V est d'une autre main que celle qui a procédé aux foliotations médiévales (qui est la même que pour l'index-sommaire présent au folio 2). Il pourrait s'agir d'un ajout sur le même numéro. Deux renforts solidarisent ensuite ce premier ensemble avec les ensembles suivants, de façon complexe : le premier (R1) solidarise l'ensemble compris dans R2 (c, d, e, ci-dessous) et les folios 19 et 20 (f) aux

³⁶. Fol. 115-LI « *alibi infra folio CL* ».

trois premiers bifeuillets de ce cahier. Le second renfort (**R2**), permet de solidariser l'ensemble suivant (**c et d**) et le bifeuillet 17↔18 (**e**).

- c. fol. [5-7↔14-16]/5-7↔14-16, [XIX [VI]-XXI [VIII]↔XXX-XXXII], 3 bifeuillets, de papier « trèfle », réassemblés, avec un renfort entre chaque bifeuillet (**R3, R4**).
- d. fol. [8-10↔11-13]/8-10↔11-13, XXIIc. [IX]-XXVc. [XI]↔XXVIc. [XII]-XXIX. 3 bifeuillets formant un petit cahier, compris dans un renfort (**R5**) qui le solidarise avec les 3 bifeuillets précédents. Le système de foliotation médiéval, correspondant à l'index sommaire, a été largement annulé (fol. XXII, XXIII, XXV, XXVI). On note toutefois dans l'ensemble **c, d** une certaine continuité de cette foliotation : 5 bifeuillets sont foliotés de XIX à XXIII, avec leurs correspondants XXVIII à XXXII. On s'attendrait à ce que le bifeuillet suivant, au centre du cahier **d**, porte les foliotations XXIII et XXVII, or il n'en est rien, puisque nous trouvons alors les numéros XXV↔XXVI. Le bifeuillet XXIII↔XXVII est ici manquant. On ne le retrouve pas dans la suite du registre.
- e. fol. [17↔18]/17↔18, 1 bifeuillet, papier filigrané de type « cloche ». Il est rattaché à l'ensemble **c, d** par le renfort **R2**.
- f. fol. [19]/19 et [20]/20 – LV, 2 folios recoupés, non filigranés. Le second porte une foliotation médiévale (LV).

Cahier 2. fol. [24-31]/24-31. 8 folios, soit 3 bifeuillets et 2 folios retaillés. Cahier hétérogène, à la suite d'un réassemblage. Papier filigrané de type « trèfle », « cloche » et « cruche ».

- a. fol [24]/24, XLVIII. 1 folio retaillé, de type « trèfle ». L'angle supérieur droit de ce folio est dégradé (marge de gouttière), ce qui oblitère la foliotation médiévale. Mais on peut la rétablir en se référant à l'index sommaire figurant au folio 2.
- b. fol. [25↔31]/25↔31. 1 bifeuillet de papier filigrané « trèfle ». Le seul folio 25 porte une foliotation médiévale, L. Ce bifeuillet sert de chemise aux folios et bifeuillets suivants (**c et d**).
- c. fol. [26], fol. [27↔30]/27↔30. 1 folio retaillé et 1 bifeuillet, tous de papier filigrané « cloche ». Cet ensemble, de même que le suivant (**d**), est enchâssé dans le bifeuillet 25↔31 (**b**), qui sert de chemise à l'ensemble. Aucun de ces folios ne porte de numérotation médiévale.
- d. fol. [28↔29]/28↔29. 1 bifeuillet, de papier « cruche – type 1 », au cœur de l'ensemble **c**. Ce bifeuillet ne comporte pas, comme le groupe précédent, de foliotation médiévale.

Cahier 3. Lettre B. fol. [32-67]/32-67. 36 fol. 17 bifeuillets, 2 folios isolés et retaillés (32 et 57). Cahier hétérogène, formé de plusieurs fascicules enchâssés les uns dans les autres ou juxtaposés. L'ensemble était probablement intégré dans un bifeuillet formant chemise, dont le second folio a été coupé, le premier seul subsistant (fol. 32). L'ensemble est composé de deux types de papier filigrané, « cloche » et « cruche ». Aucun de ces folios ne porte de foliotation médiévale. On observe en revanche à partir du folio 33 une foliotation erratique en chiffre « arabes », qui resurgit régulièrement jusqu'à la fin du registre. Nous avons pris le parti de la signaler, sans toutefois trouver de fil conducteur ou d'explication à cette foliotation.

- a. fol. [32]/32. Un folio, de type « cloche ». On observe à la fin du cahier 3 un onglet, qui correspond à ce folio, et qui est le seul lambeau qui subsiste du bifeuillet originel, servant probablement de chemise à l'ensemble du cahier. Ce bifeuillet devait comprendre les ensembles suivants (**b à f**).
- b. fol. [33-40↔60-67]/33-40↔60-67. 8 bifeuillets régulièrement enchâssés les uns dans les autres, de papier filigrané « cloche ». Ce premier cahier comprend les ensembles **c et (d, e, f)**, juxtaposés l'un à l'autre. Les folios 33 à 36 portent une foliotation en « arabe », de 57 à 60. Le folio 67, à la fin de ce cahier premier, porte le numéro arabe 90.
- c. fol. [41-42↔43-44]/41-42↔43-44. 2 bifeuillets de papier filigrané, de type « cruche – type 1 ». Juxtaposé à l'ensemble suivant (**d, e, f**).
- d. fol. [45-46↔57, 58-59]/45-46↔57, 58-59. 2 bifeuillets enchâssés les uns dans les autres et un folio retaillé (57), de papier filigrané de type « cloche ». Ce cahier comprend les deux sous-ensembles suivants, **e et f**, qui sont juxtaposés et solidarisés par le bifeuillet formé du folio 57 et de son pendant aujourd'hui disparu, qui apparaît sous forme d'onglet entre le folio 46 et le folio 47. Les folios 45 et 46 sont foliotés en arabe 69 et 70, les folios 57 et 58, quant à eux, 81 et 82.

- e. fol. [47-48↔49-50]/47-48↔49-50.** 2 bifeuillets, régulièrement enchâssés, de papier de type « cloche ». Ce petit fascicule est juxtaposé au suivant (**f**), à l'intérieur de l'ensemble (**d**). Ces folios sont numérotés en arabe, et de façon continue, de 71 à 74.
- f. fol. [51-53↔54-56]/51-53↔54-56.** 3 bifeuillets, régulièrement enchâssés, de papier de type « cloche ». Ce petit fascicule est juxtaposé au précédent (**e**), à l'intérieur de l'ensemble (**d**). Ces folios sont numérotés de façon continue, sans solution de continuité avec le fascicule précédent, en arabe, de 75 à 80.

Cahier 4. Lettre C. Fol. [68-79]/68-79. 12 folios, soit 6 bifeuillets. Cahier homogène de papier filigrané de type « cloche », formé de bifeuillets régulièrement enchâssés les uns dans les autres. Ces folios sont numérotés en arabe de 93 à 104, en continu. On observe en revanche la rupture de cette foliotation avec le cahier précédent, qui finit à 90.

fol. [68-73↔74-79]/68-73↔74-79.

Cahier 5. Lettre D. Fol. [80-87]/80-87. 8 folios, soit 4 bifeuillets. Cahier homogène de papier filigrané de type « cloche », formé de bifeuillets régulièrement enchâssés les uns dans les autres. Dans ce cahier, la foliotation en arabe apparaît, de 105 (dans la continuité du cahier précédent) à 107 (pour les folios 80 à 82), puis de 110 à 112, pour les folios 85 à 87. Le bifeuillet central de ce cahier ne comporte pas de foliotation « arabe ».

fol. [80-83↔84-87]/80-83↔84-87

Cahier 6. Fol. [88-91]/88-91. 4 folios, 2 bifeuillets. Cahier homogène, papier filigrané de type « cloche ». Seuls les deux premiers folios (88 et 89) portent également une numérotation arabe (113 et 114), en parfaite continuité avec le cahier précédent.

fol. [88-89↔90-91]/88-89↔90-91

Cahier 7. Lettre E. fol. [92-106]/92-106. 15 folios, soit 7 bifeuillets et 1 folio retaillé et isolé (92). Cahier hétérogène, formé de trois ensembles de papier filigrané, de type « cruche », « cloche », le premier folio du cahier, retaillé, ne comportant pas de filigrane.

a. fol. [92]/92. Folio retaillé, sans filigrane. Ce folio porte le numéro « arabe » 117.

b. fol. [93-97↔102-106]/93-97↔102-106. 5 bifeuillets de type « cruche », enchâssés régulièrement les uns dans les autres. Les bifeuillets 93-96↔103-106 sont du type 2, le bifeuillet 97↔102 du type 1. Cet ensemble comprend en son centre le fascicule suivant (**c**). Certains de ses folios sont numérotés en arabe, 118 pour le folio 93, 120 et 121 pour les folios 96 et 97, puis 126 à 130 pour les 5 folios de la fin de ce fascicule (102 à 106).

c. fol. [98-99↔100-101]/98-99↔100-101. Petit fascicule de 2 bifeuillets régulièrement enchâssés, placé au cœur du fascicule précédent (**b**). Papier filigrané de type « cloche ». Seul le folio 98 porte un numéro « arabe », le 122. Il semble former un ensemble cohérent du point de vue du contenu.

Cahier 8. Fol. [107-113]/107-113. 7 folios, soit 3 bifeuillets et un folio retaillé et isolé (107). Cahier issu d'un réassemblage, avec un folio isolé et un cahier homogène. L'ensemble est composé de papier filigrané de type « trèfle ». Les cinq premiers folios de ce groupe sont numérotés en arabe de 131 à 135, dans la continuité du cahier précédent.

a. fol. [107]/107. Folio retaillé, isolé, de type « trèfle », numéroté 131 en arabe.

b. fol. [108-110↔111-113]/108-110↔111-113. 3 bifeuillets, de papier filigrané de type « trèfle », organisés en fascicule juxtaposé au folio précédent dans ce cahier. Les bifeuillets sont enchâssés régulièrement les uns dans les autres, les folios 108 à 111 sont foliotés en arabe de 132 à 135.

Cahier 9. Fol. [114-118]/114-118. 5 folios. Ensemble hétérogène recomposé, formé d'un bifeuillet et de trois folios retaillés, agencés irrégulièrement, de papier filigrané « trèfle », à l'exception du folio 114, retaillé, dont le filigrane a disparu avec son pendant dans le bifeuillet originel.

a. fol. [114]/114. Un folio retaillé, dont le pendant du bifeuillet originel a disparu. Ce folio porte la numérotation arabe 136.

- b. fol. [115↔116, 117]/115↔116, 117 - LI↔LII, LIII.** 1 bifeuillet et 1 folio de papier de type « trèfle ».
Outre la foliotation en romain médiévale, qui apparaît ici après une longue interruption (depuis le folio [25]/25 – L, au cahier 2), on note la numérotation en arabe, régulière, de 137 à 139.
- c. fol. [118]/118.** 1 folio de papier filigrané « trèfle », juxtaposé au précédent, portant le seul numéro arabe 140.

Cahier 10. fol. [119-156]/119-156. 38 folios, soit 18 bifeuillets et 2 folios retailés (146 et 155). Cahier hétérogène, réassemblé de façon complexe, composé de papier filigrané de type « trèfle » et « aiguère ». 2 pièces complémentaires sont insérées dans l'ensemble **e**.

- a. fol. [119↔156]/119-156.** 1 bifeuillet de papier de type « trèfle ». Il enveloppe l'ensemble de ce cahier 10. Les deux folios portent respectivement les numéros arabes 141 et 181.
- b. fol. [120↔145]/120↔145 - LIIII.** 1 bifeuillet de papier filigrané « trèfle ». Ce bifeuillet porte les numéros arabes 142 (d'une autre main que pour les folios précédents), au folio 120, et 142, de la main habituelle, au folio 145. Le folio 145 est également folioté LIIII selon le système médiéval.
- c. fol. [121-124↔141-144]/121-124↔141-144 - LV-LVIII,** 4 bifeuillets, enchâssés régulièrement, de papier « trèfle ». Les quatre premiers folios de cet ensemble (soit le début du cahier) sont affectés des numéros LV à LVIII, dans la continuité donc du folio précédent. Ils sont aussi foliotés selon le système « arabe », de 143 à 146. Ce cahier comprend les deux ensembles suivants, **d** et **e**, juxtaposés.
- d. fol. [125-126↔127-128]/125-126↔127-128 - XIIII-XV↔XXXVI-XXXVII,** 2 bifeuillets, de papier filigrané « trèfle », enchâssés les uns dans les autres. À cette foliotation médiévale, qui est discontinue dans la série médiévale, vient s'ajouter sur ces folios la numérotation en « arabe », de 147 à 150, qui est dans la continuité du fascicule précédent.
- e. fol. [129-134↔135-140]/129-134↔135-140 - .** Cet ensemble de 6 bifeuillets de papier filigrané « trèfle » comporte également une numérotation en arabe, continue, de 151 à 162, suivant la progression de la foliotation de 1682. Les éléments de foliotation médiévale apparaissent aux folios 129 à 135 avec les numéros LIX à LXV. Ces 7 folios se placeraient donc dans la suite logique de l'ensemble **c**. Enfin, deux pièces complémentaires ont été insérées, entre les bifeuillets 131↔138 et 132↔137 pour la première, et 132↔137 et 133↔136 pour la seconde.
- f. fol. [146]/146.** Ce folio, retailé, ne porte pas de filigrane. Il est rattaché par la reliure à l'ensemble **b**. Il ne porte aucune foliotation autre que celle de 1682.
- g. fol. [147-150↔151-154]/147↔154, [155]/155.** Ce dernier ensemble est composé d'un fascicule de quatre bifeuillets de type « aiguère », auxquels on peut rattacher le folio 155, retailé, mais du même type. Ces folios ne comportent aucune foliotation médiévale, mais quelques folios ont été affectés d'une numérotation dans le système arabe, le folio 148 porte le numéro 170 dans ce système et le folio 152, le numéro 174.

Cahier 11. Fol. [157-178]/157-178. 22 folios, soit 11 bifeuillets de papier filigrané de type « aiguère », « trèfle » puis « cruche ».

- a. fol. [157-158↔177-178]/157-158↔177-178.** 2 bifeuillets de papier « aiguère ».
- b. fol. [159-165↔170-176]/159-165↔170-176,** 7 bifeuillets de papier « trèfle ».
- c. fol. [166-167↔168-169]/ 166-167↔168-169,** 2 bifeuillets de papier « cruche », le bifeuillet 166↔169 de type 1 et le bifeuillet 167↔168 de type 3.

Cahier 12. Fol. [179-209]/179-209. 31 folios soit 15 bifeuillets et 1 folio isolé. Papier filigrané de type « cloche » et « aiguère ».

- a. fol. [179]/179,** un folio isolé, sans filigrane.
- b. fol. [180-192↔197-209]/180-192↔197-209,** 13 bifeuillets de papier « cloche ».
- c. fol. [193↔194]/ 193↔194,** 1 bifeuillet de papier « cloche ».
- d. fol. [195↔196]/ 195↔196,** 1 bifeuillet de papier « aiguère ».

Cahier 13. Fol. [210↔211]/210↔211, 2 folios, 1 bifeuillet de papier filigrané de type « aiguère ».

Plan d'ensemble du registre (après remaniements)³⁷

Le plan d'ensemble du registre dans son état actuel met en évidence le découpage en cahier, le contenu et les dates. Le caractère éclaté, voire incohérent, du registre, du point de vue du contenu et de la datation, apparaît ainsi d'emblée. Nous signalons en retrait les enregistrements prévus dans le registre *princeps* mais qui n'aboutirent pas, ou furent annulés. Nous avons pris le parti de ne pas reporter ici les renvois entre les rubriques prévues et l'emplacement où les enregistrements ont été réalisés, dans la mesure où ces éléments sont repris en détail dans la figure 22, « *Schéma général d'organisation du registre* », et surtout longuement détaillés et expliqués auparavant.

Catalogue des papiers et filigranes³⁸

Les papiers utilisés dans le registre de Digne sont de quatre types, avec probablement des variantes minimales pour ce qui concerne les papiers « trèfle » et « cloche ». Quelques folios, recoupés, au nombre de huit, n'ont pas pu être identifiés : fol. 1 et 20 (cahier 1), fol. 92 (cahier 7), fol. 114 et 117 (cahier 9), fol. 145 et fol. 146 (cahier 10), fol. 179 (cahier 12), alors que d'autres, 8 au total, répertoriés ci-dessous, le sont : fol. 19 (cahier 1), fol. 24 et 26 (cahier 2), fol. 32 et 57 (cahier 3), fol. 107 (cahier 8), fol. 118 (cahier 9), et enfin, fol. 155 (cahier 10). On parvient donc au total de 98 bifeuillets et 8 folios identifiés (soit 106 bifeuillets potentiels). Il faut souligner ici l'hétérogénéité de la plupart des cahiers, qui va de pair avec des signes indéniables de réagencement des cahiers, démembrés puis remontés et renforcés à l'aide d'onglets. L'observation de ces discordances, mises en relation avec les systèmes de foliotation successifs, permettra de proposer une hypothèse sur un éventuel plan d'ensemble préalable du registre (correspondant à l'index sommaire placé en début de registre), et sur les étapes du travail réel d'enregistrement de l'enquête, au cours de la procédure.

Trèfle : gris (204 ; 204 ; 204)

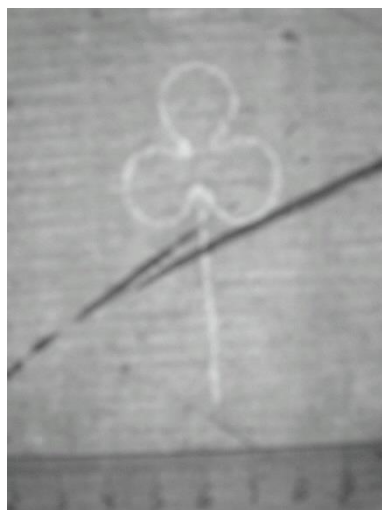


Figure 1. AD13, B1051, filigrane «trèfle».

³⁷. Fig. 22. Plan d'ensemble du registre B 1051, p. CXXXVII-CXXXIX. Voir Fig. 10, p. 38 dans la présente version d'auteur.

³⁸. Les indications de niveau de gris renvoient au schéma général d'organisation, Fig. 20, Schéma général d'organisation du registre, p. CXXV et au schéma de reconstitution, Fig. 21, Essai de reconstitution de l'organisation du registre *princeps*, p. CXXXIV. Voir Fig. 8, p. 29 et Fig. 9, p. 36 dans la présente version d'auteur. Pour les renvois dans les catalogues de référence : Briquet = Ch.-M. BRIQUET, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier*, Leipzig, 1923 ; Briquet-Gênes = Ch.-M. BRIQUET, « Papiers et filigranes des archives de Gênes, 1154 à 1700 », dans *Atti della Società ligure di storia patria*, XIX, 1887 ; Zonghi = A. ZONGHI, *Le Marche principali delle Carte Fabrianesi dal 1293 al 1559 raccolte e dichiarate dal Canonico Aurelio Zonghi*, 1881, dans A. et A. ZONGHI, A.F. GASPARINETTI, *Zonghi's Watermark (Monumenta chartae papyraceae historiam illustrantia, III)*, Inversum, 1953 (avec table des filigranes) ; Mošin-Traljić = V. A. MOŠIN, S. M. TRALJIĆ, *Filigranes des XIII^e et XIV^e siècles*, Zagreb, 1957 ; Valls i Subirà = O. VALLS I SUBIRÀ, *Paper and Watermarks in Catalonia (Monumenta Chartae papyraceae Historiam Illustrantia, XII)*, Amsterdam, 1970.

Briquet nos 6219-6221.

Papier « trèfle » dans le registre B1051	Cahier	Format moyen bi-feuillet	Nb total
2-4↔21-23	1	461 x 302.5	3
5↔16	1	432 x 303	1
6↔15	1	430 x 303.5	1
7↔14	1	430 x 303	1
8-10↔11-13	1	425 x 303	3
19	1	220 x 296 = 440 x 296	1/2
24	2	233 x 304 = 466 x 304	1/2
25↔31	2	449 x 304.5	1
107	7	228 x 305 = 456 x 305	1/2
108-110↔111-113	8	454.5 x 305	3
115↔116	9	454 x 303	1
118	9	229 x 304 = 458 x 304	1/2
119↔156	10	437 x 304.5	1
120	10	226 x 305	1/2
121-124↔141-144	10	443 x 305	5
125-126↔127-128	10	441.5 x 304	2
129-134↔135-140	10	435 x 305.5	6
159-165↔170-176	11	456.5 x 305	7
Total		445.5 x 305.5	35 + 5/2

Le papier de type « trèfle » est également repéré dans les registres de Tarascon et Nice³⁹. Dans celui de Digne, on constate qu'il est utilisé pour constituer les cahiers initiaux correspondant à la table sommaire placée en début du registre. Ce type de papier est fréquent, et Briquet estime que les plus anciens exemples de ce papier sont issus de battoirs italiens. En revanche, l'absence de ce type dans le répertoire des Zonghi laisse penser qu'il ne s'agit pas forcément de battoirs de Fabriano.

Cloche : gris (128 ; 128 ; 128)



Figure 2. AD13, B1051 fol. 50, filigrane « cloche ».

³⁹. EGL Tarascon, EGL Provence orientale.

Briquet n° 3923, Briquet-Gênes n° 155, Zonghi n° 467 (1330)-468 (1339), 472 (1349) 474 (1349) (465-479, campana con battiglio). Valls i Subirà, 1298 (1329).

Papier « cloche » dans le registre B1051	Cahier	Format moyen bi-feuillet	Nb total
17↔18	1	454 x 302.5	1
26	2	221 x 306=442 x 306	1/2
27↔30	2	460 x 306	1
32	3	230 x 306	1/2
33-40↔60-67	3	456.25 x 306	8
45-46↔58-59	3	458.5 x 306	2
47-48↔49-50	3	462.5 x 305	2
51-53↔54-56	3	454 x 306	3
68-73↔74-79	4	464 x 304	6
80-83↔84-87	5	453.5 x 304.5	4
88-89↔90-91	6	452 x 305	2
98-99↔100-101	7	433 x 305	2
180-192↔197-209	12	456 x 305	13
193↔194	12	452 x 305	1
Total		454 x 305	45 + 2/2

Nous retrouvons ce type de papier, dont la forme malhabile fait penser à la fois à une cloche et à une peau d'animal, dans le registre de Brignoles – Saint-Maximin. Ici aussi, il s'agit d'un type de papier courant, issus de battoirs italiens, mais cette fois probablement de Fabriano. On trouve un autre type de cloche, dans d'autres registres, dont la forme renvoie plus explicitement à une cloche avec son bâtis⁴⁰.

Parmi les bifeuillets de ce type dans le registre de Digne, notons les exemplaires 39↔61 et 40↔30, qui présentent un format nettement inférieur aux autres bifeuillets de même type qui composent le cahier 3. Ils font respectivement 436x306.5 mm et 433x305.5 mm, alors que le format moyen des bifeuillets de ce type dans cet ensemble est de 456.25 x 306 mm.

Cruche : gris (166 ; 166 ; 166)



Ce type de papier porte un filigrane que l'on peut décrire comme une cruche à une anse et pied, avec double bande sur la panse. Trois variantes différentes apparaissent dans ce registre : une première avec une panse bien ronde et un col droit, une seconde dont la panse est légèrement aplatie sur le profil opposé à celui de l'attache de l'anse et la troisième avec une panse ronde, un col irrégulier, et dont l'attache de l'anse se situe plus bas sur la panse que pour les deux autres variantes.

⁴⁰. EGL Tarascon, EGL Provence orientale (AD13, B1054, Villeneuve, Vence et Grasse, et AD13, B1057, Nice).



Figure 3. AD13, B1051, « filigrane cruche », fol. 29, type 1 ; fol. 106, type 2 ; fol. 167, type 3.
Briquet n°12464-12467, 12469, Briquet-Gênes n° 110, Zonghi n° 84-87.

Papier « cruche » dans le registre B1051	Cahier	Format moyen bi-feuillet	Nb total
28↔29 = cruche 1	2	455x307.5	1
41-42↔43-44 = cruche 1	3	463x306	2
93-96↔103-106 = cruche 2	7	454 x 305	4
97↔102 = cruche 1	7	446x306	1
166↔169 = cruche 1	11	443x306	1
167↔168 = cruche 3	11	441x306	1
Total		453x306	10

On retrouve ce type de papier dans le registre de procédure de La Baume-lès-Sisteron (variante 3) et dans celui de Moustiers (variante 2)⁴¹.

Aiguière : gris (230 ; 230 ; 230) :



Le papier baptisé « aiguière » par nos soins reproduit un pot à une anse, pourvu d'un bec et d'un pied et orné d'une croix sur la panse.

⁴¹. AD13, B1045, La Baume-lès-Sisteron, et AD13, B1056, Moustiers ; pour ce dernier registre, voir une description détaillée dans EGL *Provence centrale*, p. XIII-LXXV.



Figure 4. AD13, B1051, filigrane « aiguière », fol. 154
Briquet n° 12843-12844.

Papier « aiguière » dans le registre B1051	Cahier	Format moyen bi-feuillet	Nb total
	Cahier 10	432x304.5	4 + 1/2
147-150↔151-154	10	431x304.5	4
155	10	216x304 = 432x304	1/2
157-158↔177-178	11	443x302.5	2
195↔196	12	446x302.5	1
210↔211	13	441x303	1
Total		440.5x303	8 + 1/2

Ce type de papier est également repéré dans le registre de La Baume-lès-Sisteron.

Les notaires impliqués dans le registre de Digne

Nous avons déjà amplement évoqué auparavant l'implication de plusieurs individus dans la confection du registre. Certains apparaissent très souvent et jouent un rôle premier dans la confection du registre. D'autres ne sont présents que de façon très limitée, mais un examen attentif permet de préciser leur rôle dans la réalisation du registre à ses différentes étapes. On peut identifier quatre individus, dont Pierre *Henrici*, principal artisan du registre, mais la présence d'autres, de façon récurrente et à différents endroits, est riche d'enseignements.

Pierre Henrici

L'écriture de Pierre *Henrici* est bien connue des éditeurs de l'enquête de Leopardo da Foligno, dans la mesure où ce notaire intervient dans trois registres différents. Nous avons eu l'occasion de décrire sa graphie à l'occasion de l'édition du registre de Moustiers⁴². La principale difficulté pour identifier la main de Pierre *Henrici* réside dans le fait que sa graphie semble assez variable, en fonction des passages du registre. Nous avons préféré, dans ce contexte, identifier des mains différentes, même si des similitudes importantes existent, plutôt que d'attribuer à Pierre *Henrici* tous les passages, car la différence de graphie, entre des passages très proches spatialement, est parfois flagrante.

⁴². EGL, *Provence centrale*, Anne MAILLOUX, « Archéologie des registres et culture documentaire. De l'administration de l'enquête générale à la procédure », et plus particulièrement les passages consacrés à la graphie.

Ainsi que nous avons pu le constater plus haut, Pierre *Henrici* est le principal artisan de la réalisation du registre à ses différentes étapes. Son intervention est repérable dès le début du registre, pour le protocole⁴³, et il est probablement le principal concepteur du registre *princeps*. C'est en tout cas lui qui établit la table sommaire, figurant au folio 2⁴⁴. Dans la suite du registre, tous les titres correspondant aux entrées de la table initiale, réalisés dans des cartels soignés, sont de son fait. Les deux premiers cahiers, qui reflètent ce registre *princeps* ainsi que les premiers remaniements de ce dernier, sont de sa responsabilité, et son intervention est également très forte dans les cahiers insérés à la suite, par localités : au cahier n° 3 – Lettre B, le folio de couverture, avec le titre de cette section (« *De Bello Joco* »), ainsi que le fascicule des folios 41-44 inséré dans le même cahier, sont de sa main. Il intervient de façon ponctuelle à différents endroits, pour des corrections ou des ajouts. C'est également lui qui organise un renvoi, entre le folio 57 et le folio 64⁴⁵. Au cahier n° 4, son intervention est encore plus limitée : il fait là un travail de correcteur, apposant des mentions complémentaires⁴⁶. Il réalise en revanche intégralement le cahier n° 5 – Lettre D, et est l'auteur de l'eschatocole final du folio 84v (qui ne comporte malheureusement pas de seing de sa main). Les cahiers n° 6, n° 7 – Lettre E ainsi que n° 8 – Lettre F, sont entièrement de sa main. Le cahier n° 9 – Lettre G, est essentiellement de sa responsabilité, à l'exception notoire du folio 114 (de la main E). On retrouve au cahier n° 10 les principes d'organisation et de disposition que nous avons rencontrés au premier cahier : cette section, qui est en fait la seconde partie du registre *princeps* remembré et amendé, comprend les enregistrements originaux, préparés selon les mêmes principes que dans le premier cahier, les enregistrements complémentaires, et enfin un cahier inséré (fol. 146-153) qui est de sa main. Notons que ce cahier a pu être réalisé à plusieurs moments, ce que semble attester l'ajout au fol. 156, du titre « *De bajulia Sistaricensi* ». Dans le cahier n° 11, un ajout daté du 3 décembre peut être éventuellement attribué à Pierre *Henrici*, à moins qu'il ne s'agisse de la main B⁴⁷. Enfin, dans le cahier n° 12, Pierre *Henrici* joue toujours son rôle de relecteur et correcteur : quelques ajouts et mentions marginales sont de sa main.

*Lantelme Terracii*⁴⁸

Ce notaire n'est présent que dans le cahier n° 3 – Lettre B⁴⁹. Leopardo da Foligno et Pierre *Henrici* ont recours à lui pour la rédaction du cahier dédié à Beaujeu, Blégiers et Chanolles, La Javie, et Mariaud. Lantelme *Terracii* intervient là de façon massive. Les différents fascicules qui constituent ce cahier sont ensuite insérés dans le folio 32↔[...], qui sert de couverture et porte le titre réalisé par Pierre *Henrici*, ainsi que des mentions complémentaires de Pierre *Henrici* et Lantelme *Terracii*. Le cahier de Beaujeu est ensuite vérifié et corrigé par Pierre *Henrici*, mais également par l'individu désigné « main B », ainsi que par le correcteur, qui intervient de façon récurrente dans ce registre, mais également dans les autres registres de l'enquête.

*Guillaume Cavallerii*⁵⁰

Guillaume *Cavallerii* est également convoqué dans un second temps pour mener à bien le fascicule relatif à Thorame (Basse, essentiellement, puisque Thorame-Haute n'apparaît que par son titre, au folio 79, réalisé par le correcteur⁵¹). Il intervient peut-être de façon ponctuelle, dans les enregistrements de

⁴³. Fig. 34, AD13, B 1051, fol. 1, p. CLXVI.

⁴⁴. Fig. 35, AD13, B 1051, fol. 2, p. CLXVII. Voir Fig. 13, p. 43 dans la présente version d'auteur.

⁴⁵. Fig. 19, Signes de renvois, p. CXXIV. Voir Fig. 7, p. 27 dans la présente version d'auteur. Ce signe de renvoi, une « étoile pointée », est accompagné au folio 57 d'une mention explicite : « *et designatas infra ad signum simile in folio sequenti septimo* [étoile pointée] *secundum pendens* ». On le retrouve effectivement bien 7 folios plus loin (fol. 64).

⁴⁶. Fol. 74, 77 et 78.

⁴⁷. Fol. 178v, titre « *Rolandus de Marculpho* ». On trouve une annotation renvoyant à ce même individu au folio 194, précédée d'un signe de croix. Fig. 19, Signes de renvoi, p. CXXIV. Voir Fig. 7, p. 27 dans la présente version d'auteur.

⁴⁸. Fig. 38, AD13, B 1051, fol. 52v, p. CLXX ; Fig. 39, AD13, B 1051, fol. 53, p. CLXXI.

⁴⁹. Fol. 32-67.

⁵⁰. Fig. 40, AD13, B 1051, fol. 74, p. CLXXII.

⁵¹. Un enregistrement de Thorame-Haute est également prévu au folio 137, puisque le même correcteur a tracé un titre à cet effet, mais à cet emplacement également, aucun renseignement n'est fourni pour cette localité. Ces deux mentions, attribuables à l'un des principaux relecteurs du registre, sont à placer dans la série des corrections réalisées après le remembrement du registre, sans que l'on ne puisse évidemment proposer de chronologies relatives entre elles.

Lambert, au cahier n° 10, fol. 133/LXIII, réalisés dans un premier temps par Pierre *Henrici*, qui prépare comme à l'accoutumée le titre (selon la méthode propre au registre *princeps*), mais le protocole est cette fois attribuable à la main B, les déclarations écrites par Pierre *Henrici* puis peut-être par Guillaume *Cavallerii*. Cet élément est assez intéressant, car il montre que le remembrement du registre *princeps* et la réalisation des cahiers additionnels se sont faits de façon très proche, ou que Guillaume *Cavallerii* était proche des enquêteurs et pouvait être requis assez simplement.

*Hector Paris*⁵²

Hector Paris est le dernier individu identifié intervenant dans le registre. Il est investi de la charge de réaliser les derniers cahiers figurant dans le registre de Digne, ceux qui concernent Mézel, soit les cahiers n° 11, 12 et le bifeuillet n° 13 (fol. 157-210), qui clôt le registre par une belle souscription de ce même officier (au fol. 210v). L'écriture d'Hector *Paris* est pour le moins chaotique et difficile à lire, très cursive, avec des lettres ouvertes et hachées. On observe dans ces cahiers une relecture fréquente, de nombreux signes de renvoi et de lecture⁵³ ainsi que des ajouts et corrections, parfois datés de novembre et décembre⁵⁴, imputables à Pierre *Henrici* et à la main B.

Plusieurs mains, non identifiées, interviennent à des moments, et pour des fonctions différentes, dans le registre. Certains individus semblent présents dès le début de la confection du registre (main A), alors que d'autres n'interviennent que lors de la phase de remembrement (main J, main D, main G) et de relecture (main B, correcteur, vérificateur) du registre. Enfin, quelques individus ne peuvent être rattachés aux phases de réalisation du registre, mais semblent plutôt ressortir à des phases bien postérieures (main E, main F).

Main A : devant la difficulté à avoir une image stable de la graphie de Pierre *Henrici*, nous avons préféré identifier la personne qui prépare les protocoles de la plupart des enregistrements réalisés dans le contexte du registre *princeps* comme la main A. Il s'agit d'une écriture de petit module, soignée et régulière, dont la forme des lettres est un peu plus anguleuse que celle de Pierre *Henrici*, même si la tradition graphique est sans conteste la même pour les deux individus. Cette main est présente aux cahiers n° 1 et 2, ainsi que dans le cahier n° 10.

La main B est présente dans l'ensemble du registre, dès le cahier n° 3. Il s'agit d'un correcteur dont les interventions sont fréquentes à des moments cruciaux du réaménagement du registre. L'individu intervient pour précéder à des corrections, pour faire des renvois⁵⁵, préciser des éléments et signaler des éléments nouveaux. Il vérifie de façon précise le travail de l'ensemble des notaires intervenant dans le registre, à commencer par Pierre *Henrici*. C'est ainsi le cas au folio 135v : la main B commence une annotation en marge gauche, datée, puis occupe en pleine page l'espace laissé vacant à la suite des enregistrements réalisés par Pierre *Henrici* à propos de Puimichel.

La main J, même si elle ne s'illustre que très peu dans le registre, se situe à des emplacements particulièrement intéressants, qui témoignent du moment particulier du remembrement du registre *princeps*. Cette main intervient pour les enregistrements complémentaires d'Oise (fol. 17-20), entre des interventions de Pierre *Henrici*, ainsi qu'aux folios 24 à 26, de façon ponctuelle. L'individu intervient également au moment des enregistrements de Courbons (fol. 124v jusqu'à 127v), et recouvre ainsi partiellement un des titres originels effacés (fol. 127⁵⁶). Cela nous permet de penser que les enregistrements d'Oise et de Courbons ont été réalisés en parallèle, et que pour le remaniement délicat

⁵² Fig. 47, AD13, B 1051, fol. 159, p. CLXXIX ; Fig. 48, AD13, B 1051, fol. 178, p. CLXXX ; Fig. 50, AD13, B 1051, fol. 210v, p. CLXXXII : souscription d'Hector *Paris*. Voir Fig. 14, p. 44 dans la présente version d'auteur, pour cette dernière figure.

⁵³ Fig. 19, Signes de renvoi, p. CXXIV. Voir Fig. 7, p. 27 dans la présente version d'auteur.

⁵⁴ Fol. 178v, 3 décembre, « *Rolandus de Marculpho* », de Pierre *Henrici* ; fol. 194, 10 novembre, signe (croix) en marge gauche, avec mention « *Rolandus de Marculpho* », ajout fol. 207, « *Sequitur de possessionibus franchis* », de la main de Pierre *Henrici*, daté du 13 novembre, suivi d'une intervention d'Hector *Paris*.

⁵⁵ C'est la main B qui procède au renvoi fol. 57v, signalé par une étoile pointée. Fig. 19, Signes de renvoi, p. CXXIV. Voir Fig. 7, p. 27 dans la présente version d'auteur.

⁵⁶ Fig. 17, Titres effacés, p. CXXIV. Voir Fig. 5, p. 25 dans la présente version d'auteur.

du registre, Pierre *Henrici* a recours à plusieurs notaires à la fois, ceux qui réalisent des cahiers nouveaux, et ceux qui procèdent à des interventions ponctuelles dans les folios déjà préparés.

La main D n'intervient que très peu dans le registre, aux folios 30v et 31r, à la fin du cahier n° 2, qui marque la fin du réaménagement lié aux enregistrements d'Oise, après une interruption dans le fascicule au folio 29. Cette intervention très brève peut être un ajout complémentaire, réalisé au moment même des enregistrements d'Oise, ou dans un second temps, lors de la phase des relectures. L'absence de datation empêche toute tentative de datation relative.

La main E n'apparaît qu'au folio 114, qui est un ajout manifeste, et non datable. La difficulté est accrue par le fait qu'il s'agit d'un folio sans filigrane. Le texte ne comporte que des titres et des datations, sans beaucoup de renseignements supplémentaires par rapport aux rubriques déjà réalisées. Il ne s'agit pas d'une liste-sommaire, comme dans le cas du folio 2 présent au début du premier cahier, ni d'un relevé des sections ou localités à visiter. L'écriture appartient à une école graphique peut-être plus tardive. L'encre utilisée est d'une teinte plus claire que les encres utilisées habituellement.

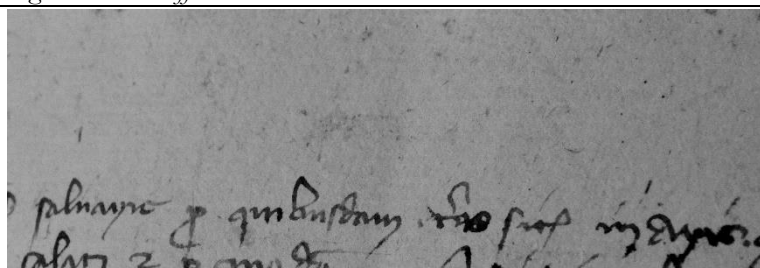
Nous avons traité du cas de la main F plus haut, à propos de la foliotation intermédiaire. Il s'agit là d'une intervention mineure, plus tardive, mais qui atteste d'un repérage dans le registre à partir de la foliotation intermédiaire. La main G, quant à elle, n'apparaît qu'au folio 127. Il s'agit donc d'un individu qui intervient au moment du remembrement du registre *princeps*, et des ajouts réalisés à ce moment. Nous devons enfin citer les deux individus appelés « vérificateur » et « correcteur », qui interviennent à des multiples reprises : le vérificateur est celui qui s'occupe particulièrement de la vérification des comptes, et calcule les sommes totales, à partir des reports apposés le plus souvent au bas des versos de chaque folio ; le correcteur intervient très souvent, soit pour vérifier des comptes, soit pour corriger et annoter les enregistrements, soit pour faire des renvois. Son rôle est proche de celui de la main B, mais il s'agit bien d'un individu différent de ce dernier.

La complexité du registre de Digne, aussi bien par le nombre de personnes qui interviennent au cours de sa réalisation que par les multiples étapes qui jalonnent la conduite de l'enquête dans la baillie, dont témoigne la complexité de l'agencement des différents fascicules, nous amène à proposer quelques lignes d'interprétations : le registre n'est certainement pas réalisé « en chambre », c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une mise au propre à partir de brouillons et de notes (comme pour la copie de la viguerie de Tarascon, AD13, B 1061). Nous pencherions plutôt pour une hypothèse de réalisation « au fil de l'enquête », après préparation à partir de la cour aixoise, mais en précisant toutefois que le registre reflète une méthodologie particulière. L'existence d'un registre *princeps*, très clairement préparé au préalable, n'est plus à démontrer nous semble-t-il. Nous pensons qu'il a peut-être été élaboré « en chambre », à partir des données déjà disponibles dans les archives de la Chambre des comptes⁵⁷. Le degré de dépendance par rapport à l'enquête de Charles d'Anjou n'est en revanche pas mesurable, dans la mesure où l'ordre observé dans les deux documents (ou en tout cas entre la liste sommaire et le registre de c.1251) ne semble pas concorder. Mais ce premier schéma d'ensemble n'a pas résisté à l'épreuve du terrain : les espaces réservés à certaines localités sont visiblement insuffisants, et nous pensons que l'on retrouve là la trace des événements récents. Si l'enregistrement qui pose le plus de problèmes est celui d'Oise, cela provient sans doute de son acquisition récente. Dans un second temps, devant la nécessité de réorganiser le registre, Pierre *Henrici* procède à des choix très différents, guidés essentiellement par la pratique. Il fait procéder dans un premier temps à des compléments pour certaines rubriques, voire à la confection de fascicules supplémentaires, et remembre parallèlement le registre initial, pour replacer ces compléments. Une partie du registre *princeps* se trouve ainsi rejeté vers la fin du registre définitif, ce qui nécessite un double système de renvois, fondé sur des mentions marginales - précisant l'emplacement des enregistrements réalisés, antéposés ou postposés - et sur une numérotation secondaire et partielle du nouveau registre (par des lettres, pour les fascicules supplémentaires, et par quelques chiffres). Ces choix ne sont pas totalement les meilleurs, dans la mesure où ils obligent à une multitude d'opérations de relecture et de correction, qui s'ajoutent au système normal de vérification (relecture des comptes et mentions de convocations d'officiers). Au total, l'expérience de l'enquête dans la baillie de Digne est très intéressante : elle permet

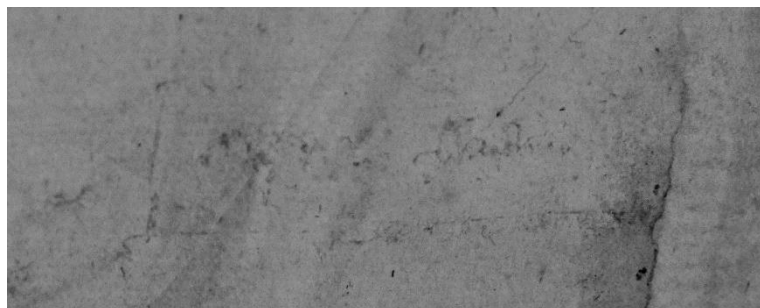
⁵⁷. Les nombreux renvois aux registres conservés dans les archives centrales en constituent l'indice majeur.

d'éprouver des techniques documentaires, mais aussi de vérifier les compétences de certains officiers. Pierre *Henrici* fait ici preuve d'initiative, mais le produit final ne semble pas totalement performant, si l'on en juge par la nécessité d'apporter nombre de compléments au document qu'il a supervisé. D'un point de vue plus politique, on appréhende mieux, par le biais de ces tâtonnements, le rôle intégrateur de l'enquête dans des espaces périphériques du comté de Provence, moins connus et maîtrisés ou plus éloignés de la cour. L'enquête apparaît ici comme un moyen privilégié de prise de possession du territoire, car elle permet de prendre connaissance, littéralement, de l'espace, et de le décrire selon les normes fabriquées et générées par l'enquête et par le pouvoir central. Elle concrétise la présence de l'autorité et permet de conformer la baillie de Digne aux normes territoriales et institutionnelles angevines.

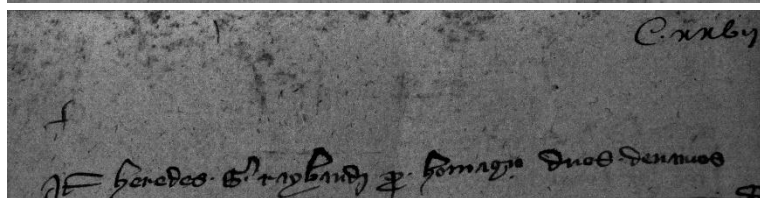
Figure 5. Titres effacés



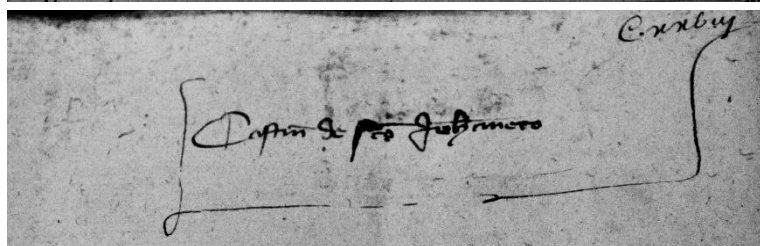
f23 De Trellanis



f119 Castrum de Chaudono



f127 Castrum de Bellovidere



f128 De Colomarcio

Figure 6. Lettres d'identification des cahiers



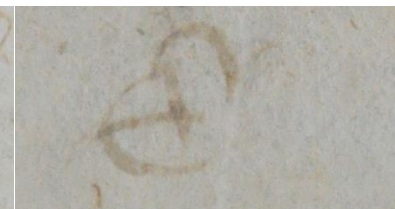
f32. Lettre B – cahier 3



f68. Lettre C – cahier 4



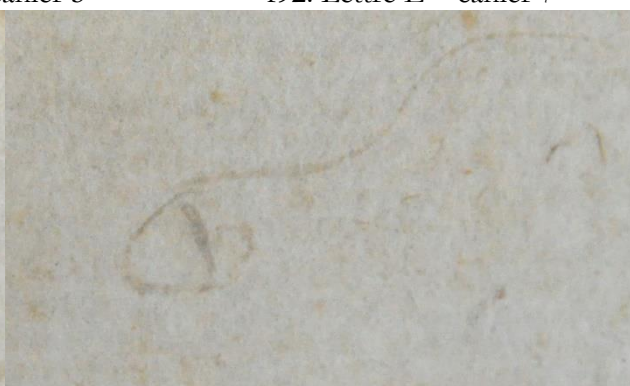
f80. Lettre D – cahier 5



f92. Lettre E – cahier 7

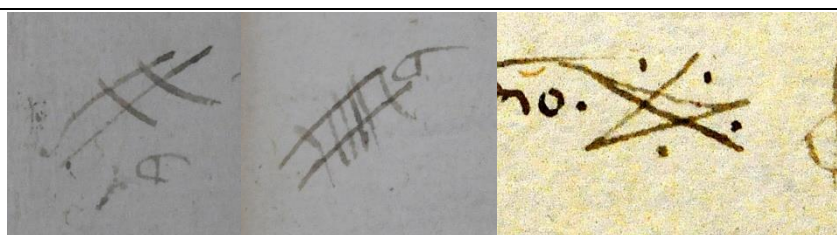


f108. Lettre F – cahier 8



f115. Lettre G – cahier 9

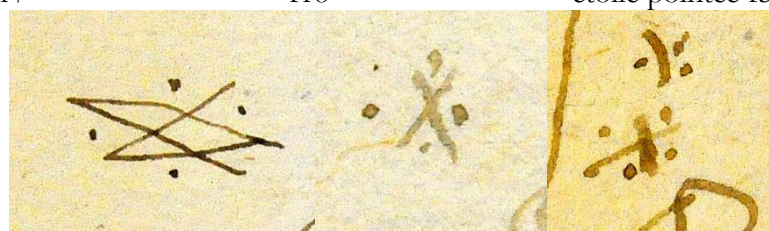
Figure 7. Signes de renvoi



f17

f18

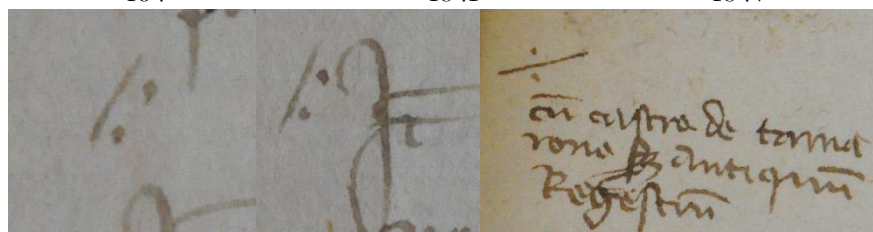
éttoile pointée f57v



f64

f84r

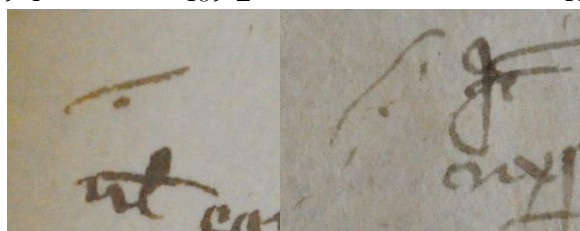
f84v



f89-1

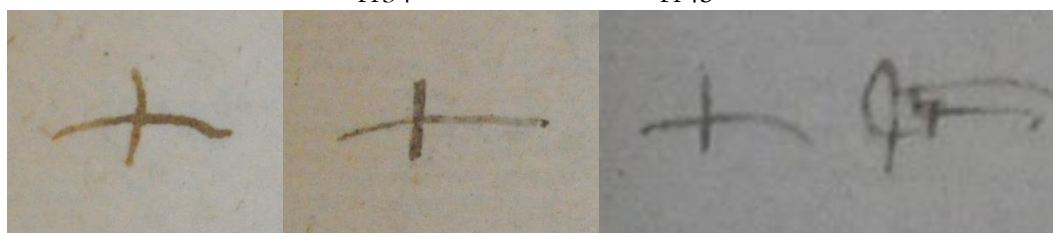
f89-2

f133



f134

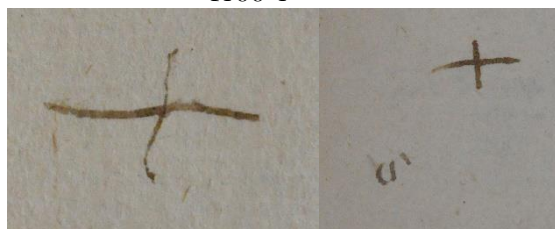
f145



f163

f166-1

f166-2

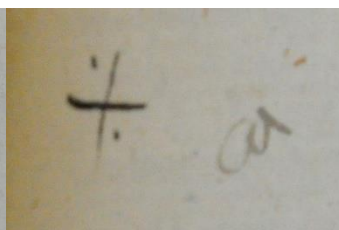


f170v

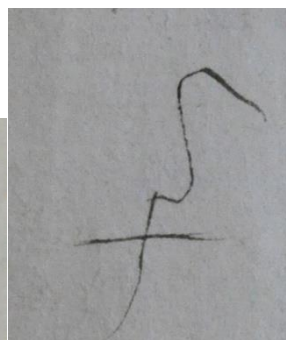
f171



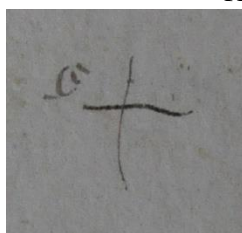
f171-2



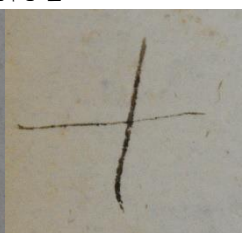
f176



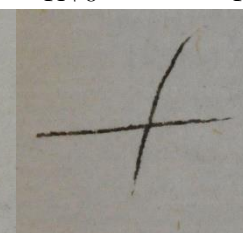
f177v



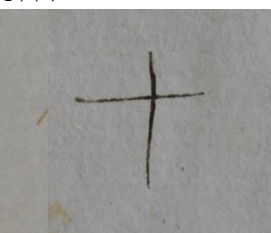
f179v



f182



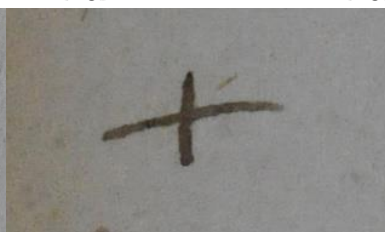
f183



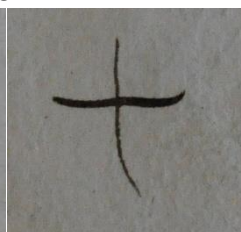
f190



f192v



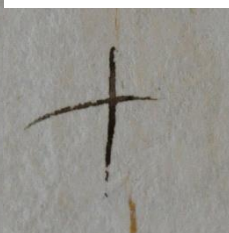
f194r



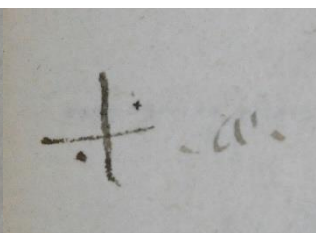
f194v



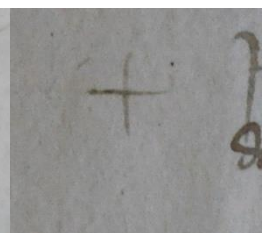
f197v



f200v



f205



f206v

Figure 8. AD13, B1051. Schéma général d'organisation du registre

1) Partie gauche : restitution de l'organisation matérielle des registres*Filigranes*

Gris (204 ; 204 ; 204) : trèfle	
Gris (128 ; 128 ; 128) : cloche	
Gris (166 ; 166 ; 166) : cruche	
Gris (230 ; 230 ; 230) : aiguière	

_____ feuillet

_____ matérialisation d'un cahier ou d'un cahier intermédiaire

R : renforts ou onglet de fixation lors des réassemblages

[1] : rang d'ordre actuel du folio / 1 : foliotation 1682 – I : foliotation latine médiévale correspondant à l'index initial, parfois suivie de la mention c. (cancellé). En italique : proposition de restitution. [I ou 1] : foliotation latine ou arabe, postérieure (médiévale ou moderne)

Lettre B : Repérage médiéval des cahiers.**2) Partie droite : restitution du contenu du registre***Titre*, datation, **main**

Contenu du recto / contenu du verso

Abréviations :

Tcaï : titre préparé dans un cartel et prévu dans l'index initial, éventuellement suivi de c. (cancellé), ou e. (effacé).

Tca : titre dans un cartel, mais sans rapport avec l'index initial.

sq : suite du contenu, sans solution de continuité

sd : sans date

hdp : haut de page

bdp : bas de page

mg : marge gauche

md : marge droite

r : recto

v : verso

Mains : **PH** : Pierre *Henrici*, **LT** : Lantelme *Terracii*, **HP** : Hector *Paridis*, **GC** : Guillaume *Cavallerii*.

Cahier 1

[1]/1 - II	Protocole, 1332, PH / vc
[2]/2 - III	<i>Nomina castrorum bajulie et locorum de Digna</i> , sd, PH r et v
[3]/3 - IIII	<i>De Digna</i> (Tcai), 10 octobre, PH , main A / sq
[4]/4 - [V]	<i>Castrum de Galberto</i> (Tcai), sd, PH , main A 2 items puis vc/vc
R1	
R2	
[5]/5 - XIXc. [VI]	<i>Castrum de Spinosa</i> (Tcai), 25 septembre, PH , main A puis vc/vc
R3	
[6]/6 - XXc. [VII].	<i>Castrum de Chanolis</i> (Tcai), 24 septembre, PH , main A ajout vérificateur , puis vc / vc
R4	
[7]/7 - XXIc. [VIII]	<i>Castrum de Hospitaleto</i> (Tcai), sd, PH puis vc / vc
R5	
[8]/8 - XXIIc. [IX]	<i>Castrum de Villanova</i> (Tcai), 25 septembre, PH , main A 2 items puis vc / vc
[9]/9 - XXIIIc. [X]	<i>Castrum de Medis</i> (Tcai), 26 septembre, PH , main A 1 item puis vc / vc
[10]/10 - XXVc. [XI]	<i>Castrum de Anraysono</i> (Tcai), 25 septembre, PH , main A , ajout correcteur / vc
[11]/11 - XXVIc. [XII]	<i>Castrum de Castelleto de Antravenis</i> (Tcai), 25 septembre, PH , main A , ajouts correcteur , main B , bdp vc / vc
[12]/12 - XXVIII [13]	<i>Castrum de Ozeda</i> (Tcai), 26 septembre, PH , main A / sq, PH , correcteur , vérificateur , puis vc
[13]/13 - XXIX	<i>De Ozeda. Sequuntur servitia minuta</i> (Tca), sd, PH / sq sd PH
R5	
[14]/14 - XXX	Sq (Oise) r et v, PH
R4	
[15]/15 - XXXI	Sq (Oise) r et v, PH
R3	
[16]/16 - XXXII	Sq (Oise) r et v, PH
[17]/17	Sq (Oise), PH , main C / sq main C
[18]/18	Sq (Oise) r et v main C
R2	
[19]/19	Sq (Oise) r et v main C
[20]/20	Sq (Oise) main C / sq main C , PH en bdp
R1	
[21]/21 - XLVI	<i>Castrum de Camporcino</i> (Tcai c.), 27 septembre, PH , main A , mg : <i>Cassum quia infra</i> . Sq(Oise) r et v PH / sq (Oise), PH
[22]/22 - XLVII	<i>Castrum de Podio Michaelis</i> (Tcai c.), 24 septembre, PH , main A mg : <i>Cassum quia infra</i> . Sq (Oise) r et v PH
[23]/23 - XLVIII	[<i>De Trellanis</i> (Tcai e.)] Sq (Oise) r et v PH

Cahier 2

[24]/24 – XLVIII(I)	<i>Castrum de Sancto Julianeto</i> (Tcai c.), 24 septembre, PH , main A , mg : <i>Cassum quia infra</i> . Sq (Oise) PH / Sq (Oise) PH , main C
[25]/25 – L [L]	<i>Castrum de Brachio</i> (Tcai, c.) PH . Sq (Oise) main C , PH / sq (Oise) PH
[26]/26	Sq (Oise) PH , main C ? / sq (Oise) PH
[27]/27	sq. (Oise) r et v PH / bdp : correcteur, vérificateur
[28]/28	<i>Secuntur servicia possessionum de novo in pecunia reducta de quibus curia modicum consequatur comodum</i> (Tca), sd r et v PH
[29]/29	vc r et v
[30]/30	<i>Secuntur proprietates curie utiles et per manus ejusdem procurantur in dicto territorio.</i> (Tca) sd, r et v PH / bdp ajout main D
[31]/31	Sq (Oise), main D , PH , bdp vc/vc

Cahier 3

[32]/32. Lettre B	<i>De Bello Joco</i> (Tca) <i>Hic in presenti caterno sunt recognitiones noviter facte in bajulia Belli Joci per dominum inquisitorem</i> , 3 novembre, PH , LT / datation, 18 octobre LT , puis vc
[33]/33 [57]	<i>De Bello Joco</i> (Tca), 28 septembre, LT
[34]/34 [58]	Sq sd r et v LT
[35]/35 [59]	Sq sd r et v LT
[36]/36 [60]	Sq sd r et v LT
[37]/37	Sq sd r et v LT , note mg main B
[38]/38	Sq sd r et v LT
[39]/39	Sq sd r et v LT
[40]/40	Sq sd r et v LT
[41]/41	Sq sd r et v PH , notes mg, r et v, main B
[42]/42	Sq sd r et v PH / note main B
[43]/43	Sq sd r et v PH , notes mg, r et v main B
[44]/44	Sq sd PH , note mg main B , puis bdp v / vc
[45]/45 [69]	<i>De Blegerio et Chanola</i> (Tca) 28 septembre LT , correcteur / sq, LT , bdp ajout PH
[46]/46 [70]	Sq r et v LT
[47]/47 [71]	<i>Secuntur proprietates dictorum locorum que remanserunt penes Curiam et per manus curie procurantur quas habet in dicto territorio.</i> (Tca) sd r et v PH , notes main B .
[48]/48 [72]	Sq, PH , main B , mg : correcteur / ajouts correcteur , puis vc
[49]/49 [73]	<i>Secuntur servicia possessionum de novo reductarum ad pecuniam que debent solvi in calendis de quibus curia annuam modicam utilitatem habebat</i> (Tca) sd PH / vc
[50]/50 [74]	vc r et v
[51]/51 [75]	<i>De Gaveda</i> (Tca) 30 septembre, LT , PH , main B , correcteur / vc
[52]/52 [76]	<i>De Mariando</i> (Tca) 1 ^{er} octobre LT r et v
[53]/53 [77]	Sq sd r et v LT
[54]/54 [78]	Sq sd r et v LT
[55]/55 [79]	Sq sd r et v LT
[56]/56 [80]	Sq sd r et v LT
[57]/57 [81]	Sq sd PH , LT / sq 18 octobre LT , signe de renvoi (<i>et designatas infra ad signum simile in folio sequenti septimo</i> [étoile pointée] <i>secundum pendens</i>), main B , cf. f. 64
[58]/58 [82]	<i>De Prato</i> (Tca) 5 septembre LT r et v
[59]/59	Sq sd r et v LT
[60]/60	Sq sd r et v LT
[61]/61	Sq sd r et v LT
[62]/62	Sq sd LT / sq LT , puis ajout PH ou main B , ajout correcteur
[63]/63	Sq sd PH , puis <i>Secuntur proprietates</i> (Tca) PH / sq puis bdp v
[64]/64	Signe de renvoi étoile pointée, sd, PH cf. f57v / vc
[65]/65	vc r et v
[66]/66	vc r et v
[67]/67 [90]	vc r et v

Cahier 4

[68]/68 [93] Lettre C	<i>De Thoramina inferiori</i> (Tca) correcteur , déclarations, 1 ^{er} octobre GC r et v
[69]/69 [94]	Sq 2 octobre, GC r et v
[70]/70 [95]	Sq sd r et v GC
[71]/71 [96]	Sq sd r et v GC
[72]/72 [97]	Sq, puis 3 octobre r et v GC
[73]/73 [98]	Sq sd r et v GC
[74]/74 [99]	Sq sd r et v GC , item c. avec mention mg « <i>vacat quia infra</i> », PH
[75]/75 [100]	Sq sd r et v GC
[76]/76 [101]	Sq sd r et v GC
[77]/77 [102]	Sq sd GC puis à mi page ajout PH avec mention « <i>reniat apud Dignam</i> » / sq PH , puis vc
[78]/78 [103]	vc / ajouts PH mention mg main B et mention plus tardive
[79]/79 [104]	<i>De Thoramine superiori</i> (Tca) correcteur , puis vc / vc

Cahier 5

[80]/80 [105] Lettre D	<i>De Collomar</i> (Tca) 2 octobre PH r et v
[81]/81 [106]	Sq PH , date 3 octobre c. à mi page, mention mg main B / vc
[82]/82 [107]	<i>De Bellovidere</i> (Tca) correcteur , <i>De Bellovidere</i> (Tca) 4 octobre PH r et v / mention mg main B
[83]/83	Sq sd r et v PH
[84]/84	Sq PH 2 signes de renvoi trait pointé et croix pointée / sq 5 octobre, signes de renvoi, <i>actum</i> PH
[85]/85 [110]	vc
[86]/86 [111]	vc
[87]/87 [112]	vc / 1 mention en sens inverse dans marge de gouttière

Cahier 6

[88]/88 [113]	<i>Apud Alosium</i> (Tca) 3 octobre PH r et v
[89]/89 [114]	Sq sd r et v PH / signe de renvoi trait oblique pointé
[90]/90	Sq sd PH / vérifications correcteur , mentions mg main B , puis vc
[91]/91	vc r et v

Cahier 7

[92]/92 [117] Lettre E	<i>De Barrema</i> (Tca) correcteur puis vc / <i>De Barrema</i> (Tca), <i>De Barrema et eius pertinentiis</i> (Tca), <i>Secuntur proprietates curie que per manus curie procurantur</i> (Tca) PH , sd, mentions mg main B
[93]/93 [118]	<i>Secuntur recognitiones servitorum minutorum in pecunia et taysarum factarum coram dicto domino inquisitore</i> 8 octobre PH r et v
[94]/94	Sq PH r et v
[95]/95	Sq PH r et v
[96]/96 [120]	Sq PH r et v
[97]/97 [121]	Sq PH r et v
[98]/98 [122]	<i>Apud Barremam</i> (Tca) 7 octobre PH r et v
[99]/99	Sq PH mentions mg main B / sq PH
[100]/100	Sq, sd, PH / sq 8 octobre, PH . <i>Actum</i> avec mention des témoins, mention mg main B
[101]/101	Sq, sd, PH r et v
[102]/102 [126]	<i>De Delphino territorii Barreme</i> (Tca), sd, PH , puis vierge / vc
[103]/103 [127]	<i>De Mela Territorii Barreme</i> (Tca), sd, PH / sq, PH , sommes récapitulatives
[104]/104 [128]	<i>De Sancto Iacobo</i> (Tca), sd, PH / <i>De Sancto Honorato</i> (Tca), sd, PH
[105]/105 [129]	Vc r et v
[106]/106 [130]	Vc r et v

Cahier 8

[107]/107 [131]	<i>De Labaudo</i> (Tca), sd, PH / sq sd PH , mention mg main B
-----------------	---

[108]/108 [132] Lettre F	<i>De Clumanco</i> (Tca), <i>Apud Clumancum</i> (Tca), sd, PH / sq PH
[109]/109 [133]	Sq sd PH r et v, mention mg main B
[110]/110 [134]	<i>Sequantur proprietates curie</i> , sd PH / ajout et mention bdp correcteur
[111]/111 [135]	Vc r et v
[112]/112	Vc r et v
[113]/113	Vc r et v

Cahier 9

[114]/114 [136]	<i>Castrum de Auraysono</i> (Tca), 25 septembre ; <i>Castrum de Casteleto de Antravenis</i> , 25 septembre ; <i>Castrum de Ogeda</i> (Tca) / <i>De Bello Joco</i> (Tca) ; <i>De Gaveda</i> (Tca), 30 septembre ; <i>De Mariando</i> (Tca) ; <i>De Pratis</i> (Tca) ; <i>De Toramena inferiori</i> (Tca) ; <i>De Colli Martio</i> (Tca) ; <i>De Bellovidere</i> (Tca). Main E (r et v)
[115]/115 – LI [137] Lettre G	<i>Castrum de Sancto Johanne</i> (Tca), 26 septembre, PH ; renvoi fol. CL (cf. fol. 128/XXXVII [150]), main F / <i>Castrum de Bedenis</i> (Tca), 27 septembre ; <i>Castrum de Piro</i> (Tca), 25 septembre PH , mg correcteur
[116]/116 – LII [138]	<i>Castrum de Corneto</i> (Tca), 25 septembre ; <i>Castrum de Sualia</i> (Tca), 27 septembre PH / <i>Castrum de Antragellis</i> Tca, 27 septembre ; <i>Castrum de Becodejuno</i> (Tca), 26 septembre, PH , mentions mg correcteur , main B , ajout md PH
[117]/117 – [LIII main F - 139]	<i>Apud Durbas</i> (Tca) <i>Infrascripte persone faciunt servicia infrascripta curie regie pro possessionibus infrascriptis</i> , sd, PH , ajout bdp mg main B / sq sd PH
[118]/118 [140]	Sq sd PH / sq sd PH , puis main B , puis vc

Cahier 10

[119]/119 - LIII [141]	<i>De Durbis predictis</i> (Tcai), 21 septembre, PH [<i>De Durbis</i> , (Tcai e.), <i>Castrum de Chaudono</i> , (Tcai e.)], mention mg correcteur / <i>Castrum de Chaudono</i> (Tcai) 22 septembre PH
[120]/120 [142]	Sq sd PH / sq sd PH avec mention mg main B et « <i>cassum quia infra</i> », puis 2 items main B (cf. fol. 153)
[121]/121 - LV [143]	<i>Castrum de Lanbruyra</i> (Tcai) 25 septembre PH , mention mg main B ; <i>De Labaudo</i> (Tcai c.), avec mention « <i>Cassum quia infra</i> [cancellé] <i>supra</i> » 26 septembre, PH / <i>Item habet dicta curia servicia etc.</i> , sd PH , puis Protocole : 26 septembre, droits (déclarés à Digne), main A , cancellé avec mention « <i>Cassum quia infra</i> », PH , [hdp, <i>De Sancto Honorato</i> (Tcai e.) et à mi-page, <i>De Tartona</i> (Tcai e.)], auquel correspondrait peut-être le protocole ci-dessus cancellé]
[122]/122 - LVIc. [144]	<i>Castrum de Penna</i> (Tcai) PH , protocole, 25 septembre, main A ; <i>Castrum de Roca et de Drasio</i> (Tcai) 23 septembre PH corrections mg main B , md correcteur / <i>Apud Tartonom</i> (Tcai), PH protocole 26 septembre, main A ; <i>Castrum de Archallo et ejus bastida</i> (Tcai) PH , 23 septembre, ajout mg correcteur .
[123]/123 - LVIIc. [145]	<i>Castrum de Marculpho</i> (Tcai), 23 septembre, PH ; <i>Castrum de Euseria et Mostayreto</i> (Tcai), 24 septembre PH , ajout correcteur / <i>Castrum de Gaveda</i> (Tcai c.), mention « <i>cassum quia supra</i> » 25 septembre, PH ; <i>Castrum de Chaudono et Sancta Columba</i> (Tcai c.) PH , <i>De Chadolo secundum antiquum Regestum</i> , correcteur
[124]/124 - LVIIIc. [146]	<i>Castrum de Cloberio</i> (Tcai c.), <i>Castrum de Chanola</i> (Tcai c.) PH , sd, pas de déclarations / <i>Castrum de Corbono</i> (Tcai) 26 septembre, PH , puis ajout et suite main C , main B (dernier item), mentions mg correcteur , main B
[125]/125 - XIIIc. [147]	Sq sd main J
[126]/126 - XV [148]	Sq sd main J
[127]/127 - XXXVI [149]	Sq sd main J [<i>De Bellovidere</i> (Tcai e.)] / sq sd, main J , puis main G , mentions mg main B , correcteur
[128]/128 - XXXVII [150]	<i>Castrum de Sancto Johanne</i> (Tcai) (cf. fol. 115), [<i>De Colomarcio</i> (Tcai e.)], sd PH , puis vc / vc
[129]/129 - LIX [151]	<i>Castrum de Seys</i> (Tcai) PH , protocole main A , 26 septembre, déclarations PH / <i>Castrum de Ayghuno</i> , (Tcai) PH , protocole main A , 25 septembre, déclarations PH .
[130]/130 - LX [152]	<i>Castrum de Malis Messibus</i> (Tcai), PH , protocole main A , 27 septembre, déclarations PH , ajout « <i>secundum regestum antiquum cavalatorum</i> » correcteur ; <i>Castrum de Bellovidere</i> (Tcai), 26 septembre, PH / <i>Castrum de Malijacio</i> (Tcai), PH , protocole 26 septembre, main A , déclarations PH ; <i>Castrum de Mirabello</i> (Tcai) PH , protocole 26 septembre, main A , déclarations PH
[131]/131 - LXI [153]	<i>Castrum de Baracio</i> (Tcai), 26 septembre, (corrections+ <i>cassum quia infra in loco de Tornafort</i>) PH ; <i>Castrum de Thoardo</i> (Tcai), 25 septembre, mention mg main B / <i>Castrum de Castellario</i> (Tcai c.) PH , <i>De Castellario et de Mellanco</i> (Tcai), 26 septembre ; <i>De Tornafort</i> (Tcai), correcteur , protocole 26 septembre PH , mention mg main B
PJ1	Entrelacs, Dugrou / <i>De Ayglidino</i> , PH ou main B
[132]/132 - LXII [154]	<i>Castrum de Perucia</i> , (Tcai), 26 septembre ; <i>Castrum de Sancto Stephano</i> (Tcai) 26 septembre / <i>Castrum de Mellanco</i> (Tcai c.) avec renvoi « <i>in precedenti pagina est</i> » correcteur ; <i>Castrum de Auribello</i> (Tcai) 25 septembre, PH r et v.
PJ2.	Nobilis vir Baracius de Baracio , main B
[133]/133 - LXIII [155]	<i>Castrum de Aynaco</i> (Tcai) PH , protocole 24 septembre main A , déclarations PH , ajout mg main B ; <i>Castrum de Lanberto</i> (Tcai) PH , protocole 24 septembre main B , déclarations PH , puis GC ? mention mg correcteur , avec signe de renvoi (« <i>cum castro de Tannarano</i> », cf. fol. sq.), mention mg vérificateur / <i>Castrum de Selangono</i> (Tcai) PH , protocole 24 septembre main B , déclarations PH ; <i>Castrum de Roca Rossa</i> (Tcai) PH , mention mg correcteur « <i>nullus comparuit pro ipso</i> » ; item « <i>secundum antiquum regestum etc.</i> » correcteur
[134]/134 - LXIII [156]	<i>Castrum de Thanarano</i> (Tcai) PH , enregistrements correcteur , signe de renvoi trait pointé, ajouts post) ; <i>Castrum de Robina</i> (Tcai) PH , protocole 24 septembre main B , enregistrements PH , ajouts mg correcteur , avec signe de renvoi trait pointé / hdp : vc mais <i>Castrum de Sancto Vincentio</i> (Tcai e.) puis <i>Castrum de Roca Bruna et Sancti Vincenti</i> (Tcai) PH , protocole 25 septembre main B , enregistrements PH mention mg « <i>veniat bainlus</i> » cancellée
[135]/135 - LXV [157]	<i>De Lagremusa</i> (Tcai) PH , 25 septembre, ajouts et vérification correcteur et main B / <i>Apud Podium Michaeli</i> (Tcai) PH , puis datation mg 17 novembre, cette mention s'étend ensuite en pleine page, main B
[136]/136 [158]	<i>De Sancto Georgio</i> (Tcai), 21 septembre PH , ajouts correcteur , puis vc / <i>Apud Campum Porcinum</i> , sd, PH , ajout correcteur
[137]/137 [159]	<i>Castrum de Sargano</i> (Tcai) PH puis vierge, <i>Castrum de Thoramine superiori</i> (Tcai), 1 item, correcteur , puis vc / vc
PJ1	
[138]/138 [160]	<i>De Trellanis</i> (Tcai) PH , puis vc r et v
[139]/139 [161]	<i>Apud Cadafalcum</i> (Tcai) PH , « <i>Servicia ... secundum pendens...</i> », die IX, PH / sq sd PH
[140]/140 [162]	Sq. sd PH r et v
[141]/141	Sq. sd PH r et v
[142]/142	<i>Sequuntur de possessionibus que tenentur sub dominio et servicio regie curie pro duabus partibus pro Bertrando de Galberto pro tercia parte</i> (Tcai) PH r et v
[143]/143	Sq sd PH
[144]/144	Sq sd PH
[145]/145 - LIIII [142]	<i>Castrum de Noranta</i> (Tcai), PH , 2 items correcteur , puis vc ; <i>Castrum de Creysello</i> (Tcai) PH , protocole 24 septembre main A , déclarations PH , ajout mg correcteur , signe de renvoi trait pointé / sq PH , mention mg main B ; <i>De Sancto Jacobo</i> (Tcai c.) PH , sq. PH , mention mg « <i>de novo</i> » main B avec signe de renvoi (trait oblique 3 pts) ; <i>Castrum de Clumanco</i> (Tcai c.), PH , protocole 25 septembre (canc) main A , avec mention mg « <i>Cassum quia supra. Commisum est bajulo de Barrema</i> » main B , sq. PH , signe de renvoi (trait oblique 3 pts), mention mg <i>De Nono</i> main B , datation mg 24 octobre main B
[146]/146	<i>Sequitur de serviciis antiquis</i> (Tcai) PH r et v
[147]/147	Sq PH r et v

[148]/148 [170]	Sq PH r et v
[149]/149	Sq PH r et v
[150]/150	Sq PH / sq HP
[151]/151	Sq. HP / sq PH, vc, sommes récapitulatives
[152]/152 [174]	<i>Summarium servitorum de Cadafalto</i> vérificateur , ajout et mention mg correcteur / « <i>Secuntur proprietates et possessiones ... in dicto castro...</i> » (Tca) PH
[153]/153	Sq PH , 2 items annulés avec mention « <i>Cassum quia supra</i> » (cf. f. 120v.) / sq PH , mention mg main B , puis vc
[154]/154	Vc r et v
[155]/155	Vc r et v
[156]/156 [181]	<i>De bajulia Sistaricensi</i> (Tca) PH , <i>De Clamensana</i> , 26 septembre, main B , 1 item, puis vc / vc

Cahier 11

[157]/157 [182]	<i>Regium regestrum de Mesello</i> (Tca) sd HP , puis vc / enregistrements, sd HP
[158]/158 [183]	Sq sd HP , ajout mg correcteur / sq correcteur , puis vc
[159]/159 [184]	Sq 22 septembre, HP r et v
[160]/160 [185]	Sq HP r et v
[161]/161 [186]	Sq / sq 23 septembre, HP r et v
[162]/162 [187 c.]	Sq. HP r et v
[163]/163 [188 c.]	Sq signe de renvoi croix / sq HP r et v
[164]/164 [188]	Sq HP r et v
[165]/165 [190]	Sq HP r et v
[166]/166 [190]	Sq signe de renvoi croix / sq HP r et v
[167]/167 [191]	Sq HP r et v
[168]/168 [192]	Sq HP r et v
[169]/169 [193]	Sq. / sq. puis 24 septembre bdp HP r et v
[170]/170	Sq. HP r et v
[171]/171	Sq. renvoi (croix) / sq. HP r et v
[172]/172	Sq. HP r et v
[173]/173	Sq. HP r et v
[174]/174	Sq. HP r et v
[175]/175	Sq. HP r et v
[176]/176	Sq. signe (croix pointée) / sq. HP r et v
[177]/177 [200]	Sq. / sq. signe (croix et boucle) HP r et v
[178]/178	Sq. 13 novembre HP / ajout 3 décembre 1 item « <i>Rolandus de Marculpho</i> » (cf. 194r.), PH ou main B

Cahier 12

[179]/179 [202]	sq. <i>De Mesello, dicta die</i> (24 septembre ?) HP r et v
[180]/180	Sq. 28 ou 29 septembre, HP r et v
[181]/181	Sq. HP r et v
[182]/182	Sq. HP r et v
[183]/183	Sq. HP r et v
[184]/184	Sq. HP r et v
[185]/185	Sq. ajouts et corrections, HP r et v
[186]/186	Sq. HP r et v
[187]/187	Sq. HP r et v
[188]/188	Sq. puis 2 octobre bdp / sq. HP r et v
[189]/189 [210]	Sq. ajouts et corrections / sq. ajout HP r et v
[190]/190	Sq. HP r et v
[191]/191	Sq. / sq. puis 3 octobre bdp HP r et v
[192]/192	Sq. HP r et v / signe mg (étoile)
[193]/193	Sq. 2 items annulés avec mention « <i>inferius mutatus est</i> » / sq. HP r et v
[194]/194	Sq. 10 novembre signe (croix) mg « <i>Rolandus de Marculpho</i> » (cf. 178v.) / sq. signe (croix) HP r et v
[195]/195	Sq. 12 novembre HP ajout annulé PH , mention mg PH puis main B / sq. HP
[196]/196	Sommes récapitulatives générales PH , ajout correcteur , puis vc / vc
[197]/197 [217]	<i>De Stoblono</i> 6 (7) octobre HP / sq. signe, ajout bdp PH
[198]/198	Sq. HP r et v
[199]/199 [220]	Sq. HP r et v
[200]/200	Sq. HP r et v
[201]/201	Sq. HP r et v
[202]/202	Sq. HP / sq. HP , ajout PH
[203]/203	Sq. 8 octobre HP r et v
[204]/204	Sq. HP r et v
[205]/205	Sq. HP r et v, ajout (croix pointée) / ajouts entre les lignes
[206]/206	Sq. HP , ajout PH / sq HP , 3 items PH
[207]/207	« <i>Sequitur de possessionibus franchis</i> » 13 novembre PH , HP dernier item / sq. HP
[208]/208	Sq. HP , 1 item intercalé PH , vierge à mi p / somme récapitulative vérificateur , ajout mg main B , puis vc
[209]/209 [230 c.]	Vc / « <i>Stoblono</i> » main F , déclarations HP , ajouts et corrections correcteur

Cahier 13

[210]/210	Sq. HP , vierge bdp / « <i>Sequitur de proprietatibus</i> » HP (souscription)
[211]/211	Souscription de 1682

Figure 9. AD13, B1051. Essai de reconstitution de l'organisation du registre princeps

Filigranes :

Gris (204 ; 204 ; 204) : trèfle

Foliotation :

I : foliotation médiévale originelle, folio conservé, suivi éventuellement de c. = annulé

I : foliotation médiévale restituée, folio disparu

(1) : foliotation contemporaine, rang d'ordre actuel du folio

Contenu :

« titre dans la liste sommaire », « titre » = restitué d'après la liste, pour les folios disparus ||

Tca : titre existant, dans un cartel, suivi éventuellement de c. = annulé, ou e. = effacé
contenu du recto / contenu du verso

[III] (2)	Nomina castrorum bajulie et locorum de Digna. Tca
[III] (3)	« Primo civitas Digne » De Digna Tca 10 octobre
[V] (4)	« Castrum de Galberto » Castrum de Galberto Tca
VI	« De Sancto Georgio »
VII	« De Sargono »
VIII	
X	« De Mesello »
XI	
XII	
XIII	
XIIIc. (125)	
XV (126)	
XVI	
XVII	
XVIII	« De Stoblon »
XIXc. (5)	« De Spinosa » Castrum de Spinosa Tca 25 septembre
XXc. (6)	« De Chanolis » Castrum de Chanolis Tca 24 septembre
XXIc. (7)	« De Hospitalet » Castrum de Hospitalet Tca
XXIIc. (8)	« De Villa Nova » Castrum de Villanova Tca 25 septembre
XXIIIc. (9)	« De Medis » Castrum de Medis Tca 26 septembre
XXIII	« De Cadafalco »
XXVc. (10)	« De Aurayson » Castrum de Aurayson Tca 25 septembre
XXVIc. (11)	« De Castellet de Antravenis » Castrum de Castellet de Antravenis Tca 25 septembre
XXVII	« De Antravenis »
XXVIII (12)	« De Ozeda » Castrum de Ozeda Tca 26 septembre
XIX (13)	
XXX (14)	
XXXI (15)	
XXXII (16)	
XXXIII	« De Thoramena inferiori »
XXXIII	
XXXV	« De Thoramena superiori »
XXXVI (127)	« De Bellovidere » [Castrum de Bellovidere] Tca e. et palimpseste
XXXVII (128)	« De Colo Marcio » [De Colo Marcio] Tca e. et palimpseste
XXXVIII	
XXXVIII	« De Alosio »
XL	
XLI	« De Blejerio », « De Belli Joco »
XLII	
XLIII	« De Pratis »
XLIII	« De Mariaudo »
XLV	« De Barrema »
XLVI (21)	« De Camporcino » Castrum de Camporcino Tca c. 27 septembre

XLVII (22)	« De Podio Michaelis » Castrum de Podio Michaelis Tca c. 24 septembre
XLVIII (23)	« De Trellanis » [De Trellanis] Tca e.
XLVIII[II] (24)	« De Sancto Julianeto » Castrum de Sancto Julianeto Tca c. 24 septembre
L (25).	« De Brachio » Castrum de Brachio Tca c.
LI (115)	« De Sancto Johaneto » Castrum de Sancto Johanneto Tca 26 septembre / « De Bedenis » Castrum de Bedenis Tca 27 septembre, « De Piro » Castrum de Piro Tca 25 septembre
LII. (116)	« De Corneto [sive de Castro Rotundo] » Castrum de Corneto Tca 25 septembre, « De Sualla » Castrum de Sualla Tca 27 septembre / « De Antragelis » Castrum de Antragellis Tca 27 septembre, « De Becodejuno » Castrum de Becodejuno Tca 22 septembre
[LIII] (119)	« De Durbis » De Durbis predictis Tca (mais pas initial, correction après dégradation du folio), 21 septembre, peut-être un Tca e., « De Chaudono » [castrum de Chaudono] Tca e. / Castrum de Chaudono Tca 22 septembre
(156)	
(31)	
LIII (145)	« De Noranta » Castrum de Noranta Tca, « De Creycello » Castrum de Creysello Tca, 24 septembre / « De Sancto Jacobo » De Sancto Jacobo Tca c., « De Clumanco » Castrum de Clumanco Tca c. 25 septembre
LV (121)	« De Lanbruysa » Castrum de Lanbruysa Tca 25 septembre, « De Labaudo » De Labaudo Tca c. 26 septembre / « De Sancto Honorato » [De Sancto Honorato] Tca e. et palimpseste, « De Tartona » [De Tartona] Tca e. et palimpseste, en milieu de page, suivi du protocole annulé en date du 26 septembre avec mention « <i>Cassum quia infra</i> »
LVI c. (122)	« De Pe[nn]a » Castrum de Penna Tca 25 septembre, « De Roca », « De Drasio » Castrum de Roca et de Drasio Tca 23 septembre / Apud Tartonam Tca, mais pas initial, 26 septembre, « De Arch[allo et] ejus [Bastida] » Castrum de Archallo et eius Bastida Tca 23 septembre
LVII c. (123)	« De M[arculpho] » ⁵⁸ Castrum de Marculpho Tca 23 septembre, « De Euseria et Mostayreto » Castrum de Euseria et Mostayreto Tca 24 septembre / « De » , « De [Gaveda] » Castrum de Gaveda Tca c. 25 septembre, « De [Chad]olo et [Sancta Columba] » Castrum de Chaudono et Sancta Columba Tca c. mention correctrice, corrigé De Chadolo
LVIII c. (124)	« De Clocherio » Castrum de Clocherio Tca c. , « De Chanola » Castrum de Chanola Tca c. / « De Cordono » Castrum de Cordono Tca 26 septembre
LIX (129)	« De Seys » Castrum de Seys Tca 26 septembre / « De Aigluno » Castrum de Aygluno Tca 25 septembre
LX (130)	« De Malis Mesibus » Castrum de Malis Messibus Tca 27 septembre, « De Bellovidere » Castrum de Bellovidere Tca 26 septembre / « De Malijacio » Castrum de Malijacio Tca 26 septembre, « De Mirabello » Castrum de Mirabello Tca 26 septembre
LXI (131)	« De Baratio » Castrum de Baratio Tca 26 septembre, « De Thoardo » Castrum de Thoardo Tca 25 septembre / « De Castellario » Castrum de Castellario Tca c., De Castellario et de Mellanco Tca 26 septembre, « De Tornafor » De Tornafor Tca mais pas initial 26 septembre
LXII (132)	« De Perucia » Castrum de Perucia Tca 26 septembre, « De Sancto Stephano » Castrum de Sancto Stephano Tca 26 septembre / « De Mellanco » Castrum de Mellanco Tca c., « De Auribello » Castrum de Auribello Tca 25 septembre
LXIII (133)	« De Aynaco » Castrum de Aynaco Tca 24 septembre, « De Lanberto » Castrum de Lanberto Tca 24 septembre / « De Sclangono » Castrum de Sclangono Tca 24 septembre, « De Roca Rossa » Castrum de Roca Rossa Tca
LXIII (134)	« De Tanarono » Castrum de Tanarono Tca, « De Robina » Castrum de Robina Tca 24 septembre / « De Sancto Vincencio » [Castrum de Sancto Vincencio] Tca e., « De Roca Bruna » Castrum de Roca Bruna [et Sancti Vincenti], Tca 25 septembre
LXV (135)	« De Lagrammusa » De Lagramusa Tca 25 septembre
(136)	
(137)	
(138)	
(139)	
(140)	
(141)	
(142)	
(143)	
(144)	

⁵⁸ Il est difficile de distinguer si la liste sommaire renvoie au fol. LVI ou au fol. LVII pour ce *castrum*, dans la mesure où le folio 2 est endommagé. Comme on trouve au fol. LVII le titre dans un cartel, mis en page selon le schéma initial, on peut proposer de restituer « fol. LVII » dans la table sommaire pour cette entrée.

Figure 10. Plan d'ensemble du registre B1051 (après remaniements)

Cahier 1, fol. 1-23	Digne, 3-3v Gaubert, 4 Espinouse, 5 Chanolles, 6 L'Hospitalet, 7v Villeneuve, 8 Les Mées, 9 Oraison, 10 Le Castellet d'Entrevennes, 11 Oise, 12-23 Champourcin, 21 Puimichel, 22	10 octobre sd 25 septembre 24 septembre sd 25 septembre 26 septembre 25 septembre 25 septembre 26 septembre 27 septembre 24 septembre
Cahier 2, fol. 24-31	Oise, 24-31 Saint-Julien d'Asse, 24 Bras d'Asse, 24	24 septembre sd
Cahier 3, fol. 32-67 Lettre B	Beaujeu, 32, 33-44 Blégiers et Chanolles, 45-49 La Javie, 51 Mariaud, 52-57 Prads, 58-63	3 novembre, 18 octobre, 28 septembre 28 septembre 30 septembre 1 ^{er} octobre, 18 octobre (57v) 5 septembre (<i>sic</i>)
Cahier 4, fol. 68-79 Lettre C	Thorame Basse, 68-78, 69, 72 Thorame Haute, 79	1 ^{er} octobre, 2 octobre, 3 octobre sd (titre seulement)
Cahier 5, fol. 80-87 Lettre D	Colmar, 80-81 Beauvezzer, 82-84	2 octobre 4-5 octobre
Cahier 6, fol. 88-91	Allos, 88-90	3 octobre
Cahier 7, fol. 92-106 Lettre E	Barrême, 92-100 Dauphin (terr. de Barrême), 102 La Mele, 103 Saint-Jacques, 104 Saint-Honorat, 104v	7 octobre (f.98), 8 octobre (f.93 et f.100v) sd sd sd sd
Cahier 8, fol. 107-113	Labaud, 107 Clumanc, 108-110	sd sd
Cahier 9, fol. 114-118	Oraison, 114 Le Castellet d'Entrevennes, 114 Oise, 114 Beaujeu, 114v La Javie, 114v Mariaud, 114v Prads, 114v Thorame Basse, 114v Colmar, 114v Beauvezzer, 114v Saint-Jeannet, 115 Beynes, 115v Le Poil, 115v Corneto = Chateaudon, 116 Les Suyes, 116 Entrages, 116v Bédejun, 116v Les Dourbes, 117-118	25 septembre 25 septembre sd, titre sd, titre 30 septembre, titre sd, titre sd, titre sd, titre sd, titre sd, titre sd, titre 26 septembre 27 septembre 25 septembre 25 septembre 27 septembre (31) rectifié 21 septembre 26 septembre sd
Cahier 10, fol. 119-156	Les Dourbes, 119 Chaudon, 119v-120 Lambrousse, 121 Labaud, 121 La Penne, 122	21 septembre 22 septembre 25 septembre 26 septembre 25 septembre

	La Roche de Draix, 122 Tartonne, 122v Archail, 122v Marcoux, 123 Eusières et Mousteiret, 123 La Javie, 123v Chaudol et Sainte Colombe, 123v Clucheret, 124 Chanolles, 124 Courbons, 124v-127 Saint-Jeannet, 128 Les Sièyes, 129 Aiglun, 129v Mallemoisson, 130 Beauvezet, 130 Malijai, 130v Mirabeau, 130v Barras, 131 Thoard, 131 Melan et le Castellard, 131v Tournefort, 131v La Pérusse, 132 Saint Estève lès Thoard, 132 Melan, 132v Auribeau, 132v Ainac, 133 Lambert, 133 Esclangon, 133v Roquerousse, 133v Tanaron, 134 La Robine sur Galabre, 134 Rochebrune et Saint Vincent lès Digne, 134v Lagremuse, 135 Puimichel, 135v Saint-Georges, 136 Champourcin, 136v Sargant, 137 Thorame haute, 137 Trévans, 138 Le Chaffaut, 139-144 Norante, 145 Creisset, 145 Saint Jacques, 145v Clumanc, 145v Le Chaffaut, 152 Clamensane (baillie de Sisteron), 156	23 septembre 26 septembre 23 septembre 23 septembre 24 septembre 25 septembre sd sd sd 26 septembre sd 26 septembre 25 septembre 27 septembre 26 septembre 26 septembre 26 septembre 26 septembre 25 septembre 26 septembre 26 septembre 26 septembre 26 septembre sd 25 septembre 24 septembre 24 septembre 24 septembre sd sd 24 septembre 25 septembre 25 septembre sd puis 17 novembre 21 septembre sd sd, titre sd, titre sd, titre sd, "die ix" sd 24 septembre sd 25 septembre sd 26 septembre
Cahier 11, fol. 157-178	Mézel, 157-158 159-160 161v 169v 178 / 178v	sd 22 septembre 23 septembre 24 septembre 13 novembre / 3 décembre
Cahier 12, fol. 179-209	Mézel, 179 180 188 191v 194 195 Estoublon, 197 203 207	<i>dicta die</i> = 24 septembre ? 28 ou 29 septembre 2 octobre 3 octobre 10 novembre 12 novembre 6-7 octobre 8 octobre 13 novembre
Cahier 13, fol. 210-211	Estoublon, 210v	sd

Figure 11. AD13, B1051, couverture. Cl. A. Mailloux © AD13

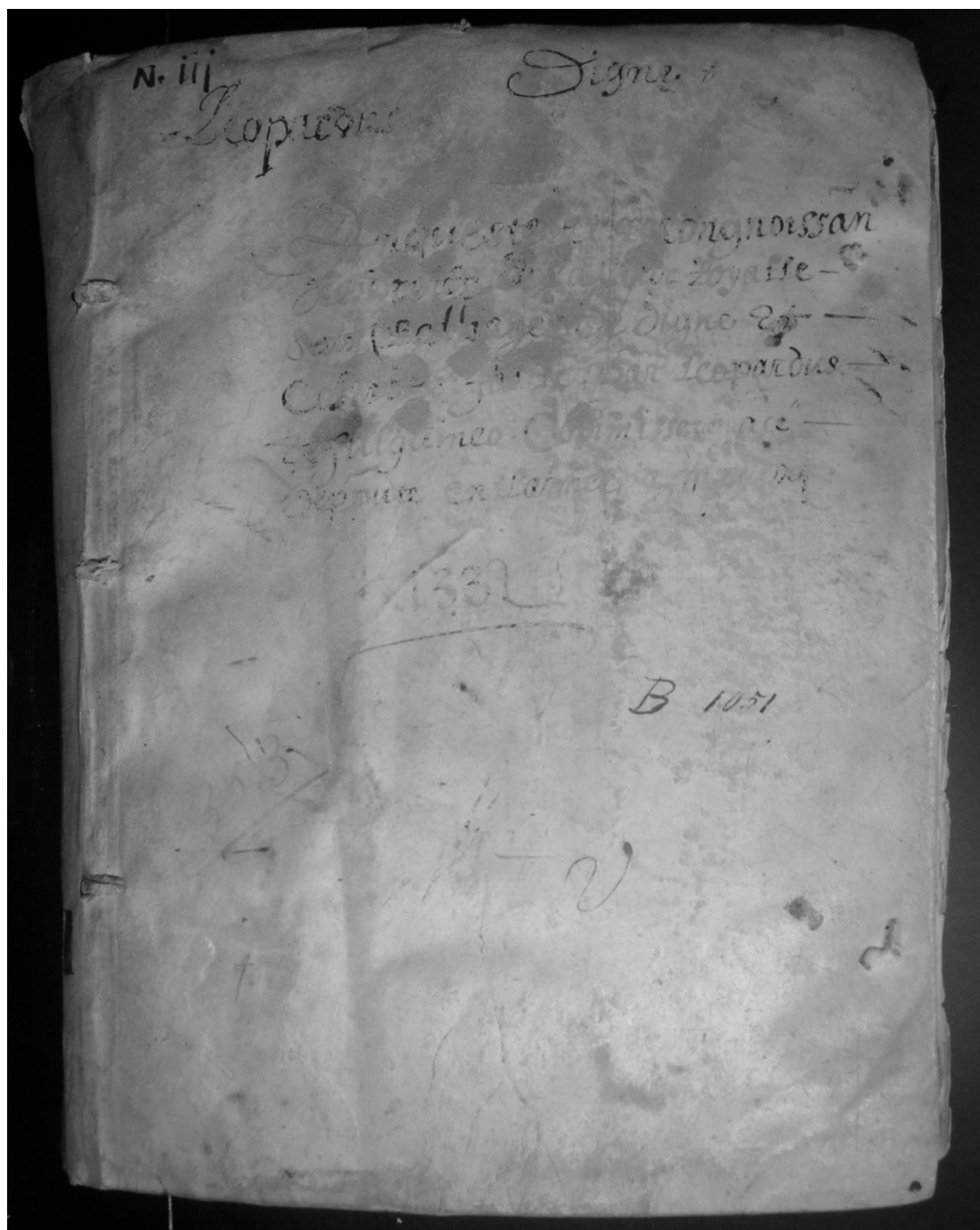


Figure 12. AD13, B1051, fol. 211v. Souscription de Jean-Baptiste Dugrou (1682)

11^e 21. ad. 1111

C'est en vertu de ce que par le Dugrou comme
 exprosmie à nous commissaires et
 autres acc. deputez sous pgingee vingt
 deux ans 1682.

Leval Monard galtand

Leval Monard

Figure 13. AD13, B1051, fol. 2r et fol. 2v. Table des castra (liste sommaire). Cl. A. Mailloux © AD13

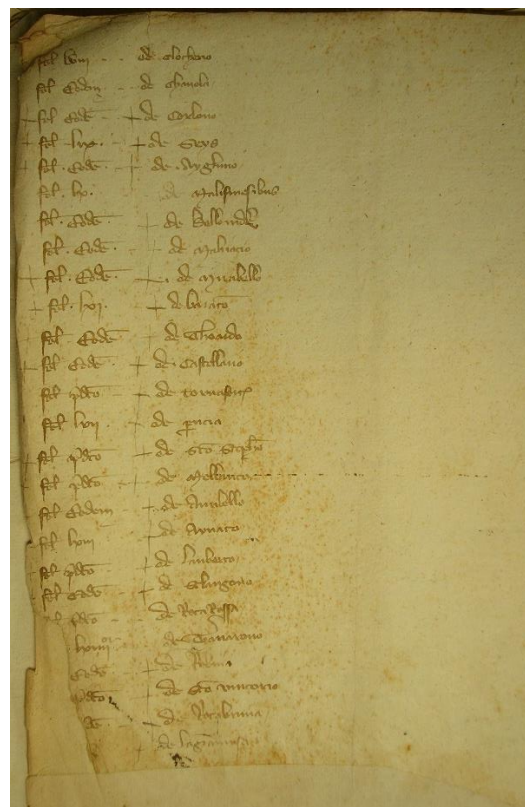
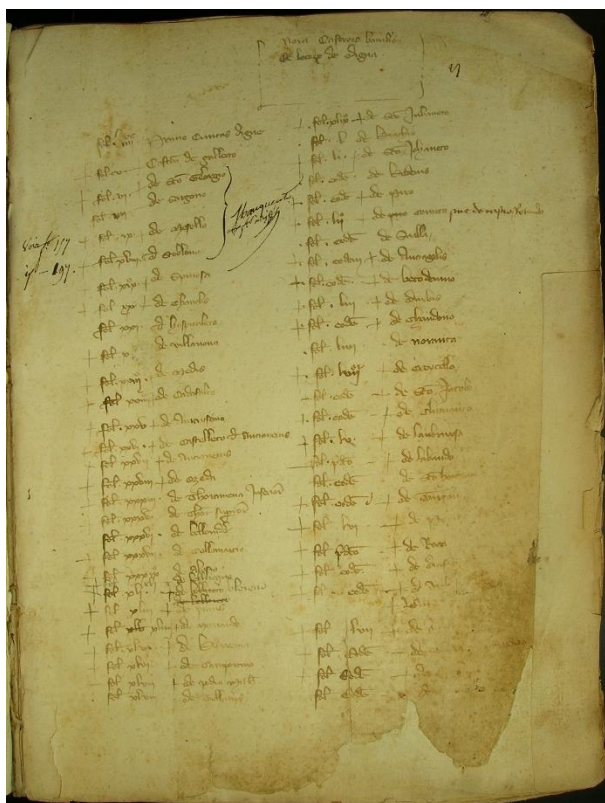


Figure 14. AD13, B1051, fol. 210v (détail), seing curial. cl. A. Mailloux © AD13.

